



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

DELIBÉRATION N° C 3762

adoptée à l'unanimité des voix, soit 68 voix pour

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	48

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Etaient présents :

M. CESARI	M. LAUSSUCQ
M. BACHELAY	Mme LAVILLE
Mme BARODY-WEISS	M. LE GAC
M. BEN MOHAMED	M. LEJEUNE
M. BLOT	M. LETISSIER
Mme BROSEL	Mme MABCHOUR
M. BUDAKCI	Mme MAGNE
M. CADEDDU	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOU
M. LASCoux	

Etaient suppléés :

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL
M. BOULARD par M. GRANIER
Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE
M. HANOTIN par M. MONNET
Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

Etaient absents excusés :

Mme ABOMANGOLI
M. AQUA
Mme BAKHTI-ALOUT
M. BOHBOT
M. BOUAMRANE
M. BOUYSSOU
M. CANAL
M. CHIAKH
M. CHIBANE
Mme COULTER
M. DAVIAUD

M. FERREIRA
Mme GARNIER
M. GENESTIER
M. GORY
M. LAMARCHE
M. PAIN
Mme PETIT
M. SANTINI
Mme SPANO
Mme TOLLARD
M. TORO

Excusés ayant donné pouvoirs :

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOUI
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON
Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSSEL

Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

DECISION

LE COMITE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget du Sycatom,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2022 du Sycatom adressé aux membres du Comité,

Considérant l'obligation d'organiser au sein du Comité un débat portant sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité,

Le Président entendu,

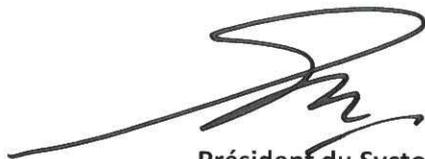
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la communication de Monsieur le Président du Sycatom relative aux orientations budgétaires du Sycatom pour l'année 2022.

Un débat sur ces orientations budgétaires a été organisé ce jour en séance du Comité syndical.

Eric CESARI



Président du Sycatom
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Sycatom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le :
et publication le :

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. RETROSPECTIVE 2014-2021	4
1. Les opérations de fonctionnement 2014-2021	4
2. Les opérations d'investissement 2014-2021.....	11
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022-2029	23
1. Une inflation prévue à 1,2 % à compter de 2022	23
2. Une croissance démographique faible	23
3. Des ratios de tonnages conformes au PRPGD mis à part pour les biodéchets	24
4. La TGAP : un surcoût cumulé de 248 M€ d'ici fin 2029	25
5. Les perspectives d'enfouissement sur la période 2021 – 2029 et les coûts associés	25
6. Les trajectoires tarifaires proposées sur la période 2022 - 2029.....	27
7. Les actions de prévention et de sensibilisation	29
8. Des économies envisagées au moment des renouvellements des contrats d'exploitation	29
9. La dynamique attendue sur les recettes d'exploitation.....	30
10. Une masse salariale maîtrisée	31
11. La stratégie de solidarité internationale	31
III. LA PROSPECTIVE FINANCIERE EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT 2022-2029	33
1. Un équilibre assuré en fonctionnement grâce à la hausse tarifaire	33
2. Le développement des projets du plan d'investissement.....	35
IV. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE	39
1. L'encours de dette actuel.....	39
2. La stratégie d'endettement sur la période 2022-2029.....	42
V. LES RATIOS DE GESTION ET L'EPARGNE	44

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

Le Sycotom maintient sa volonté d'une information financière la plus complète possible de ses membres, avec des projections s'étendant sur une période particulièrement longue (2022-2029). Cet exercice de transparence s'inscrit dans la démarche de la notation renouvelée pour la quatrième année, le Sycotom étant crédité depuis 2018 de la notation A+, assortie d'une perspective « stable ». Cette approche crédibilise l'appel aux investisseurs internationaux qui représentent désormais près du quart des financements.

- **Une année 2021 contrastée pour les finances du Sycotom**

L'année 2021 est marquée, pour le Sycotom, par un ensemble d'incertitudes concernant son activité. Marquée au cours des premiers mois par la poursuite de la crise sanitaire, l'année en cours a vu une remontée progressive des tonnages à partir de l'été, générant plus de dépenses d'exploitation que prévu au moment du budget primitif adopté le 2 avril dernier.

Le Sycotom a dû également faire face en 2021 à un certain nombre de dépenses exceptionnelles sous la forme d'indemnités et de pénalités, liées notamment à la crise sanitaire : 2 250 K€ versés à Vinci suite à la décision de report des travaux de la seconde ligne de l'ensemble four-chaudière ainsi que 250 K€ et 2 800 K€ versés respectivement à Vinci et IP 13 dans le cadre d'indemnités COVID ^[1]. Enfin 3 M€ ont été versés aux deux candidats non retenus dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif de modernisation du centre de Romainville-Bobigny, déclarée sans suite début 2020.

En outre, s'ajoutent de moindres perceptions de pénalités appliquées aux exploitants suite aux grèves de 2020, résultant des protocoles transactionnels approuvés lors du bureau syndical de juin dernier : 1,7 M€ négociés dans le cadre du protocole transactionnel avec DWE au lieu de 3,4 M€ anticipés, soit une charge exceptionnelle de 1,7 M€ et 2,3 M€ négociés dans le cadre du protocole transactionnel avec IP13 pour le dysfonctionnement du groupe turbo alternateur (GTA) au lieu des 2,5 M€ anticipés, soit une charge exceptionnelle de 0,2 M€.

Dans le même temps, nous avons constaté une augmentation des recettes, notamment de ventes de matériaux triés. Ainsi après une chute des prix de reprise des matières issues du tri sur la période 2018-2020, une hausse est constatée dans le cadre de la reprise économique post-confinement, provoquant une surchauffe sur certains marchés de matières premières et secondaires (fibres et plastique). L'année 2021 devrait donc être une année favorable sur ce plan avec les quantités vendues les plus élevées et des prix de vente également au plus haut.

La combinaison de ces éléments à la hausse comme à la baisse laisse entrevoir un résultat de fonctionnement 2021 quasi nul, cet équilibre étant assuré par la réforme des tarifs décidée le 2 avril dernier.

Concernant l'investissement, les grands chantiers ont progressé selon les échéanciers prévus pour la reconstruction de l'UVE IP13 et le traitement des fumées de la deuxième ligne de Saint-Ouen. Le projet de modernisation du centre de Nanterre, malgré des retards, a été mis en service au mois d'août et l'opération devrait être achevée d'ici la fin de l'année.

^[1] Le Sycotom a appliqué les consignes édictées par l'Etat dans sa circulaire du 11 juin 2020. Seuls les coûts directs ont été indemnisés. Il s'agit principalement des conséquences des décalages des plannings (locations de base-vie et de matériels qui ont été prolongés notamment, baisse de rendement des ouvriers liées aux contraintes de distanciation). Les pertes indirectes (perte de chiffre d'affaires, frais de structure non amortis) n'ont pas été pris en compte. Le Sycotom s'est également appuyé sur les retours d'expériences des autres grands maîtres d'ouvrage franciliens pour valider les montants des indemnisations (ADP, RATP, SIAAP, SNCF)

- **Une confirmation de contraintes croissantes sur la période 2022 – 2029 appelant à une réponse prudente sur l’ajustement des tarifs**

La crise sanitaire a rendu les prévisions de tonnages incertaines. La hausse tarifaire adaptée au juste besoin d’équilibre 2021 n’avait pas permis de dégager de marges de manœuvre au moment du budget primitif. La forte hausse de la TGAP se précise, avec un surcoût de 247,8 M€ pour la période 2021-2029.

Pour répondre à ces incertitudes et cette hausse des dépenses contraintes, le Sycotom poursuivra la maîtrise de ses dépenses d’exploitation, notamment au moment des renouvellements des contrats (attente d’une économie de 5 M€ dans le cadre du renouvellement du contrat de Saint-Ouen en 2024), ouvrira des négociations pour augmenter les recettes de la vente d’énergies (de plus de 15 M€ dans le cadre du renouvellement du contrat CPCU en 2024). Toutefois, ces hypothèses volontaristes ne suffiront pas à équilibrer les budgets des années à venir. C’est pourquoi, il sera à nouveau nécessaire de recourir au levier tarifaire, comme envisagé dans le DOB 2021, selon divers scénarios détaillées dans le présent document.

En outre, ce débat d’orientations budgétaires 2022 est l’occasion d’ajuster la prospective des tonnages par rapport à celle présentée en 2017 dans la contribution au Plan régional de gestion et de prévention des déchets (PRPDG). Le Sycotom maintient un scénario volontariste sur l’ensemble des flux mais ajuste l’évolution des tonnages sur la période 2021 – 2031 au regard des tendances constatées entre 2017 et 2020. Les objectifs affichés demeurent très ambitieux et nécessitent une accélération du développement du geste de tri, que doit permettre le déploiement du Grand Défi lancé en 2019.

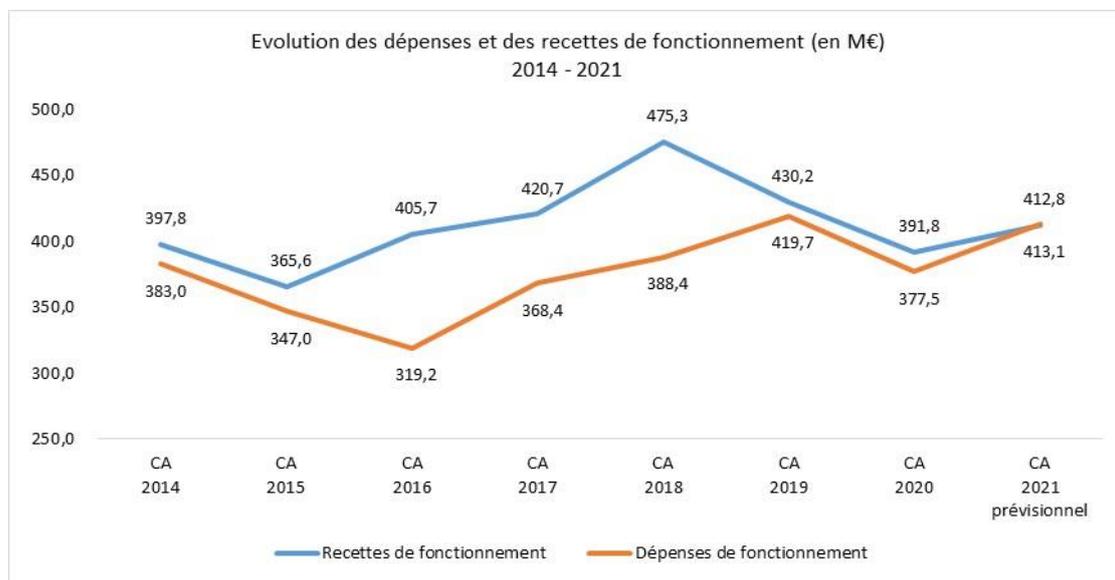
Concernant l’investissement, les grands projets se poursuivent en 2022 avec les travaux de la nouvelle UVE IP13 et le renouvellement du site de Saint-Ouen. 2022 sera aussi l’occasion de préciser les contours de l’opération Romainville - Bobigny. Ainsi, près de 893 M€ sont inscrits en dépenses d’équipement pour la période 2022-2029. Ces opérations sont couvertes par la poursuite de l’endettement pour 460 M€ (après une mobilisation de 590 M€ sur la période 2018-2021).

I. Rétrospective 2014-2021

1. Les opérations de fonctionnement 2014-2021

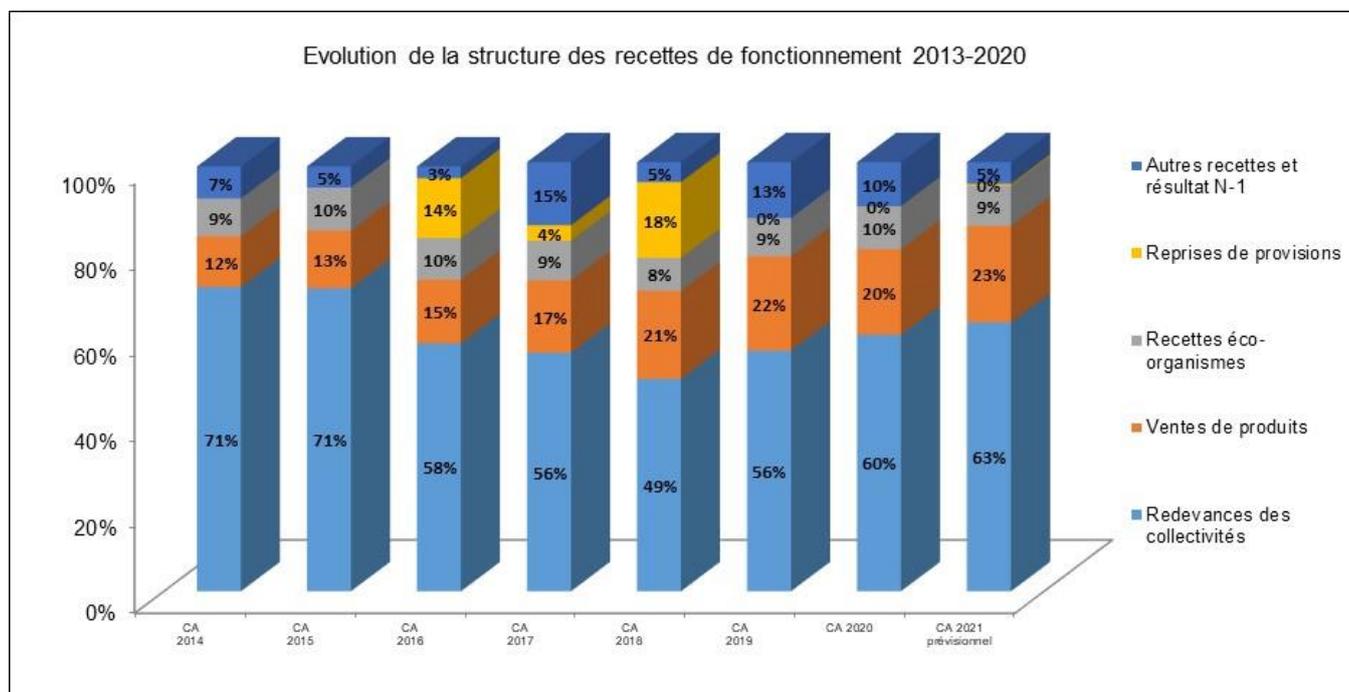
L'évolution globale des dépenses et des recettes de fonctionnement 2014-2021

L'évolution comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement montre la poursuite du rapprochement des deux courbes, cette tendance étant contenue par la réforme tarifaire mise en œuvre en 2021.



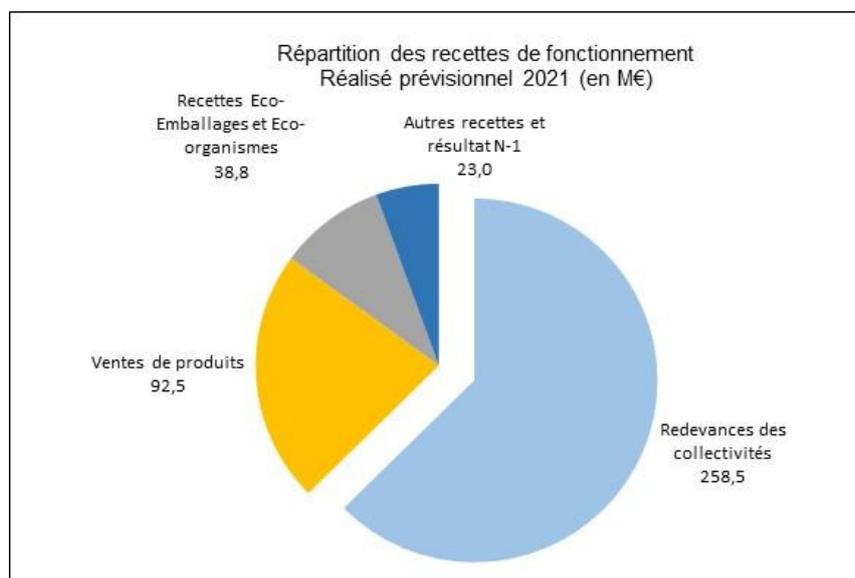
L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement 2014-2021

Les redevances des collectivités restent la principale ressource (63 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement en 2021). La vente de produits est la deuxième ressource du Syctom (23 %) suivie par les recettes des éco-organismes (9 %).



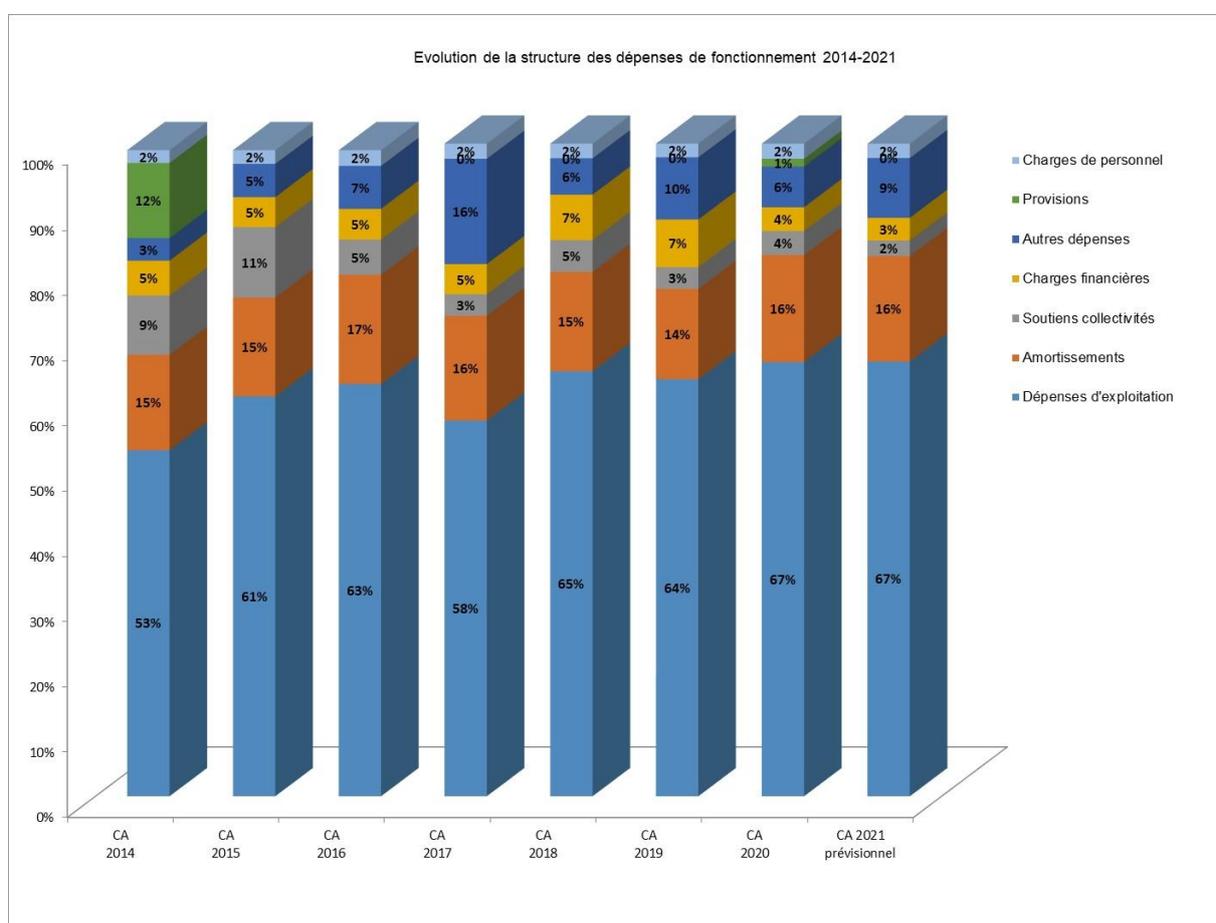
La structure des recettes de fonctionnement 2021

Les redevances s'élèvent à 258,5 M€ en réalisé prévisionnel 2021 sur un total de 412,8 M€ de recettes.



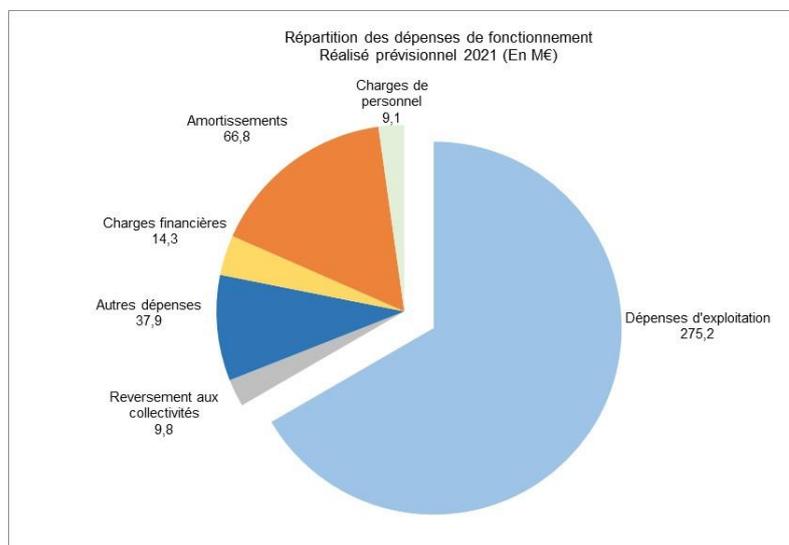
L'évolution de la structure des dépenses de fonctionnement 2014-2021

La structure des dépenses de fonctionnement est stable sur la période. Les dépenses directes liées aux déchets représentent la principale dépense (67 % pour le réalisé prévisionnel 2021) suivies des amortissements (16 %).



Les dépenses de fonctionnement 2021

Les dépenses liées aux contrats d'exploitation des installations de traitement des déchets du Sycotom et aux contrats relatifs à des installations externes restent le principal poste de dépenses (275,2M€) sur un total de 413,1 M€ de dépenses prévisionnelles en 2021.

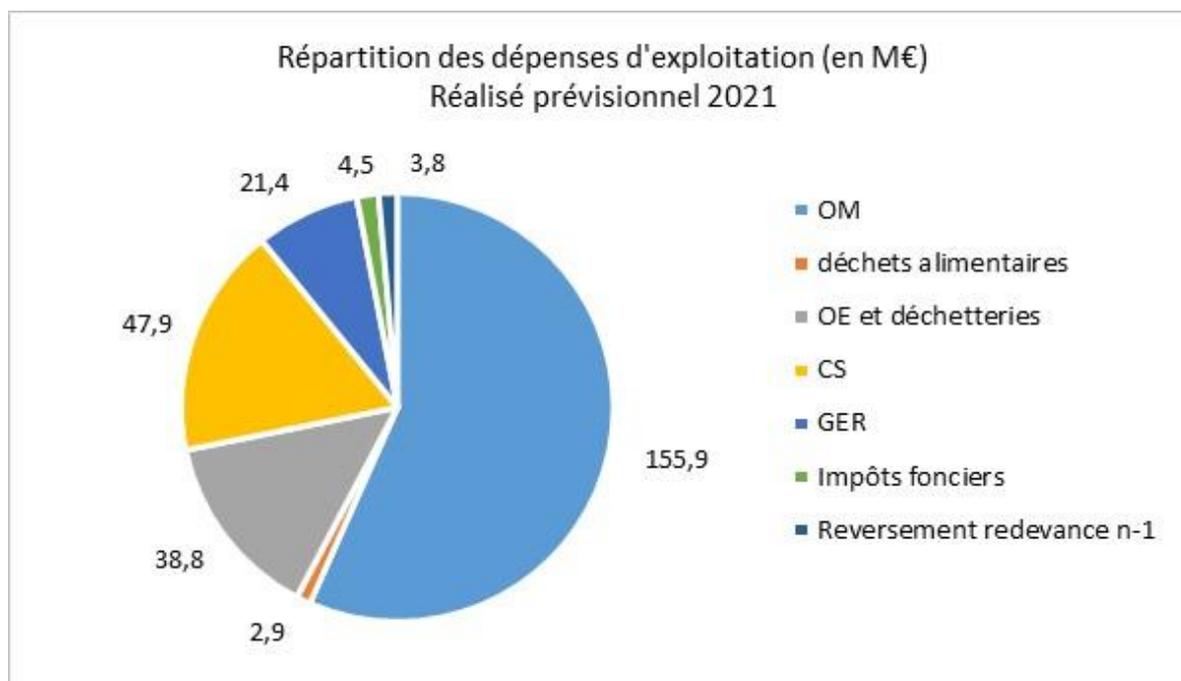


Les grandes caractéristiques des opérations de fonctionnement 2014 - 2021

Les dépenses d'exploitation des centres et les prestations liées au traitement forment le principal poste de dépenses de fonctionnement (275,2 M€ en 2021 soit 67 % du réalisé prévisionnel).

- Les dépenses d'exploitation

Le traitement des OM, avec 155,9 M€, constitue la principale dépense de traitement. Elle comprend les dépenses d'incinération (117,4 M€), l'enfouissement (26,5 M€) et les transferts (12,0 M€). Les dépenses liées au traitement des collectes sélectives représentent 47,9 M€ et celles liées aux objets encombrants et déchetteries 38,8 M€.

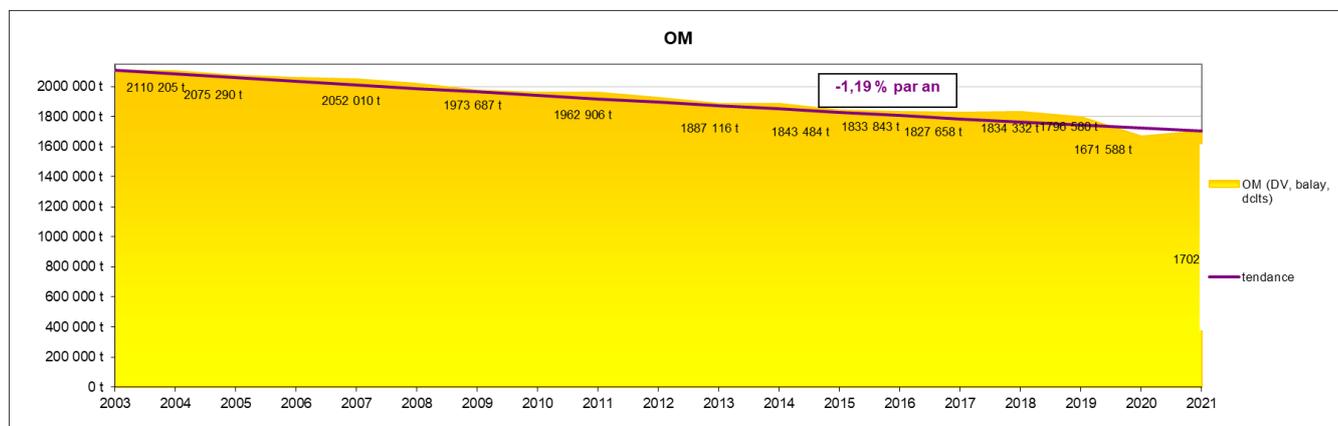
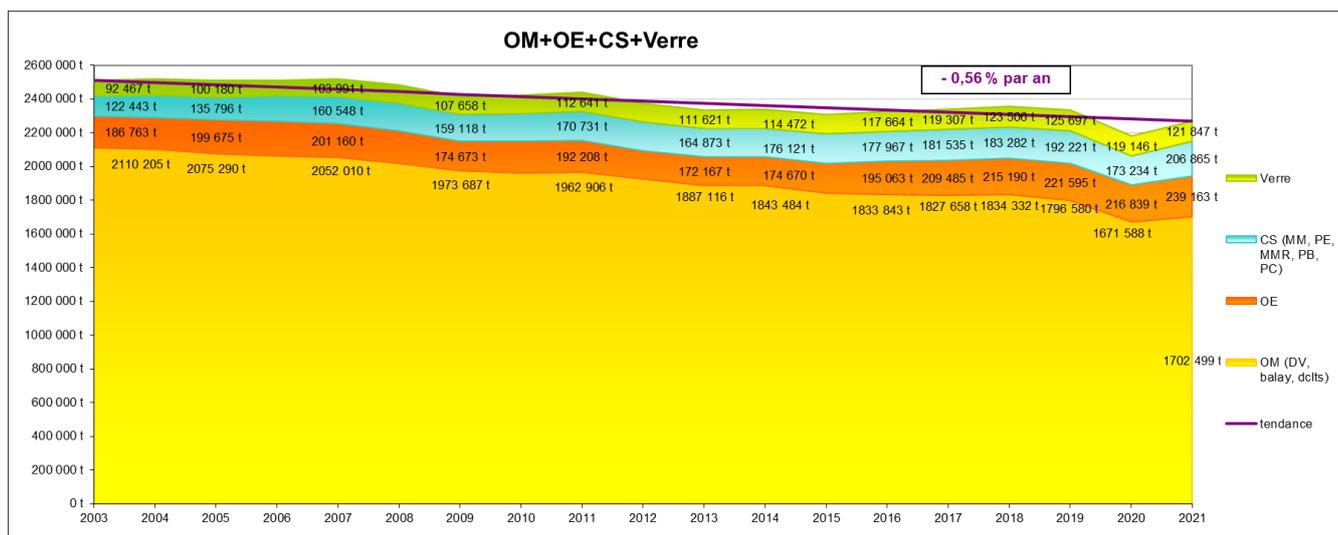


L'évolution des tonnages

Le total des tonnages hors verre augmente de 0,1 % entre 2015 et 2021 tous flux confondus pour se situer à 2 276 934 tonnes en 2021.

PRODUCTION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Projection 2021	variation 2015-2021	% var 2015-2021
Verre	116 086 t	118 804 t	120 269 t	125 734 t	128 078 t	121 521 t	124 347 t	8 260 t	7,1%
Collectes Sélectives (inclus syndicats extérie	179 514 t	192 869 t	196 382 t	198 887 t	209 371 t	189 712 t	224 176 t	44 663 t	24,9%
Collectes Sélectives	179 514 t	181 110 t	184 600 t	187 083 t	196 907 t	178 375 t	214 490 t	34 976 t	19,5%
Objets encombrants (yc OE chantier)	179 200 t	200 305 t	214 758 t	223 408 t	232 035 t	228 027 t	252 411 t	73 211 t	40,9%
Ordures Ménagères	1 901 357 t	1 891 260 t	1 883 220 t	1 902 504 t	1 873 205 t	1 748 130 t	1 784 735 t	-116 622 t	-6,1%
Déchets Alimentaires	109 t	1 062 t	2 103 t	4 945 t	7 300 t	6 037 t	10 107 t	9 998 t	9143,6%
TOTAL traité par le Syctom (hors verre, inclus apports syndicats extérieurs)	2 260 180 t	2 285 498 t	2 296 463 t	2 329 744 t	2 321 910 t	2 171 906 t	2 271 429 t	11 250 t	0,5%
Evolution du tonnage global	-1,38%	1,12%	0,48%	1,45%	-0,34%	-6,46%	4,58%		
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc Verre, hors apports syndicats extérieurs)	2 376 266 t	2 392 542 t	2 404 951 t	2 443 673 t	2 437 524 t	2 282 090 t	2 386 089 t	9 823 t	

RATIOS *	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Projection 2021
Verre	20 kg/hab	21 kg/hab	21 kg/hab	22 kg/hab	22 kg/hab	21 kg/hab	21 kg/hab
Collectes Sélectives	31 kg/hab	32 kg/hab	32 kg/hab	32 kg/hab	34 kg/hab	31 kg/hab	37 kg/hab
Objets Encombrants	31 kg/hab	35 kg/hab	37 kg/hab	39 kg/hab	40 kg/hab	39 kg/hab	43 kg/hab
Ordures Ménagères	331 kg/hab	330 kg/hab	328 kg/hab	329 kg/hab	321 kg/hab	299 kg/hab	304 kg/hab
Déchets Alimentaires	0 kg/hab	0,2 kg/hab	0,4 kg/hab	0,9 kg/hab	1,3 kg/hab	1,0 kg/hab	1,7 kg/hab
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc Verre, hors apports syndicats extérieurs)	417 kg/hab	420 kg/hab	421 kg/hab	423 kg/hab	419 kg/hab	391 kg/hab	408 kg/hab



Au vu du caractère très atypique de l'année 2020, la comparaison des tonnages 2021 avec ceux de l'année précédente est à relativiser. Elle permet néanmoins de constater que les tonnages d'ordures ménagères, assez faibles au début de l'année 2021, ont sensiblement progressé aux mois de juin et juillet, ce qui laisse présager une reprise forte des apports à partir du mois de septembre 2021.

Concernant les apports de collecte sélective, l'augmentation constatée en 2021 est très nette par rapport à 2020, mais également par rapport à 2019 : les habitants ont probablement davantage consommé à domicile et ont utilisé leurs bacs de tri.

Les apports d'objets encombrants ont également nettement augmenté par rapport à 2020 et par rapport à 2019.

Les évolutions par flux par rapport à 2020 sont les suivantes :

- OM : +2,1%
- CS : +18,2%
- CS (hors SITRU) : +20,2%
- OE : +7,2%
- OE (inclus OE chantier) : +10,7%

Le tassement de la croissance de la population

La population officielle du Syctom est calculée sur la base de la dernière population INSEE connue. La population Syctom 2021 est donc la population issue du recensement INSEE de 2018. En 2021, la population desservie par le Syctom est de 5 823 031 habitants, ce qui représente une très légère augmentation (+ 5 726 habitants, soit +0,10% par rapport à l'année précédente).

Cette hausse cache de fortes disparités selon les départements :

- Comme c'est le cas depuis 2014, l'évolution démographique de la ville de Paris affiche une baisse (-0,56%). Son poids reste à peu près stable d'une année sur l'autre mais avec une tendance à la baisse (37,7% de la population du Syctom en 2021 contre 37,9% en 2020).
- En petite couronne, les plus fortes progressions concernent cette année l'EPT 5 – Boucle Nord de Seine (+1,25%), l'EPT 4 – POLD 0,89%), et l'EPT 8 – Est Ensemble (+0,83%)
- Hormis Paris, l'EPT 2 – Vallée Sud Grand Paris affiche une baisse de la population (-0,59%) ainsi que l'EPT 10 – Paris Est Marne et Bois (-0,17%)
- Les autres territoires affichent une croissance variable entre +0,08% et +0,61%

EPT	Population officielle 2019 (INSEE 2016)	Population officielle 2020 (INSEE 2017)	Population officielle 2021 (INSEE 2018)	Ecart 2021-2020
01- PARIS	2 210 875 hab	2 204 773 hab	2 192 485 hab	-12 288 hab
02- VALLEE SUD GRAND PARIS	234 249 hab	238 538 hab	237 132 hab	-1 406 hab
03- GPSO	322 723 hab	322 928 hab	323 580 hab	652 hab
04- PARIS OUEST LA DEFENSE	485 625 hab	485 198 hab	489 497 hab	4 299 hab
05- BOUCLE NORD DE SEINE	333 395 hab	332 555 hab	336 720 hab	4 165 hab
06- PLAINE COMMUNE	437 806 hab	439 185 hab	441 844 hab	2 659 hab
07- PARIS TERRES D'ENVOL	363 258 hab	366 709 hab	368 519 hab	1 810 hab
08- EST ENSEMBLE	418 239 hab	424 430 hab	427 949 hab	3 519 hab
09- GRAND PARIS GRAND EST	363 822 hab	365 987 hab	366 840 hab	853 hab
10- PARIS EST MARNE ET BOIS	193 251 hab	193 093 hab	192 761 hab	-332 hab
12- GRAND ORLY SEINE BIEVRE	298 739 hab	301 982 hab	303 668 hab	1 686 hab
CA VGP	137 608 hab	141 927 hab	142 036 hab	109 hab
TOTAL	5 799 590 hab	5 817 305 hab	5 823 031 hab	5 726 hab

Un engagement de longue date pour la prévention et la sensibilisation

Le Sycotom a entrepris et soutenu des initiatives et actions portées par ses collectivités membres en matière de prévention et de sensibilisation depuis 2010.

Le plan d'accompagnement 2015-2020, prolongé jusqu'en avril 2021, a pérennisé ces démarches et a intégré le tri à la source des biodéchets et l'amélioration de la collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Le Sycotom a développé d'autres modalités de soutiens financiers et de projet pour détourner plus encore de flux vers une économie circulaire. Dans la période, le Sycotom a soutenu 267 projets dont :

- La promotion du réemploi et l'accompagnement au développement des recycleries et des déchèteries.
- L'accompagnement de la prévention et de la gestion des biodéchets (collecte des déchets alimentaires, promotion du compostage de quartier et lutte contre le gaspillage alimentaire);
- Le soutien pour l'amélioration de la collecte sélective et l'harmonisation des bacs de collecte sélective.

Parallèlement à ce dispositif sur la prévention et la sensibilisation, le Sycotom a également accompagné depuis 2016 ses collectivités adhérentes :

- En mettant à disposition des moyens humains : les éco-animateurs (4 équipes de 10 personnes) ;
- En mettant à disposition des supports et outils, pour la promotion d'actions en faveur de la prévention des déchets (réemploi, gaspillage alimentaire) et pour la mise en œuvre de la collecte et du traitement des déchets alimentaires et pour l'amélioration de leurs performances de tri;
- En facilitant l'acquisition de matériel et en accompagnant les sites de compostage de proximité.

En 2019, le Sycotom s'est doté en complément d'un plan de 35 actions constituant « le Grand défi ». Ces actions sont décrites ci-dessous.

LE SYCOTOM	Montrer la réalité des déchets (GD : 1.3) <ul style="list-style-type: none">• Maison des déchets : lieu ressource de prévention et sensibilisation (accueil de scolaires / formations...)• Valoriser les sites : espaces de visite revus, films/ expos ...• Développer les mallettes de tri (pour prêts)
	Toucher, sensibiliser et informer plus largement (GD : axe 1 et 3) <ul style="list-style-type: none">• Un projet d'éducation et de sensibilisation du CP à la terminale sur des territoires pilotes (projet pouvant être déposé au niveau européen) GD 1.4• Développer des liens avec des influenceurs suivis par les ados et jeunes adultes• Instaurer une chaîne thématique en podcast (en complément Youtube)• Poursuivre le concours DZD• Utiliser des data Sycotom pondérées en appui au suivi des indicateurs• Participation à la Zone citoyenne ASTEE 2021 à la Cité des Sciences• Mettre à jour la Malette de Tom et les outils pédagogiques• Préparer des kits thématiques : Défi famille ZD / Rues ZD...
LES EPT	<ul style="list-style-type: none">• Développement des lieux de partage de locaux (GD : axe 2.3 et 2.4)• Révision des PLUI : implantation PAV dans l'espace public / locaux en pied d'immeuble réservé activités de prévention...• Schéma de la commande publique responsable : part de produits éco-conçus, développer économie de l'usage VS achat, intégrer l'analyse du cycle de vie dans les marchés et analyse appels d'offres, limiter dans le marché la part que représente l'emballage lors des livraisons ...• Synergie territoriale (produits/matériels/services aux usagers...)• Atelier municipaux du réemploi : réutilisation de pièces au sein des collectivités, politique RH pour certains agents

En rouge sont signalés les axes du Grand défi auxquels sont reliées les actions proposées.

Après une année 2020 tronquée et l'adoption le 2 avril 2021 du nouveau dispositif d'accompagnement, l'engagement des moyens de prévention et de sensibilisation doit maintenant :

- pérenniser et développer, sur l'ensemble du territoire, des mesures efficaces ;
- engager de nouveaux leviers amont pour la réduction des déchets

En effet, l'impact des actions entreprises en termes de tonnages évités ou d'amélioration du tri reste difficile à objectiver notamment en raison des actions menées par les territoires sans l'accompagnement et le recensement du Syctom (tels que le compostage volontaire ou les opérations menées isolément par les EPT) et leur non coordination. De plus, les obligations réglementaires évoluent telles les nouvelles REP ou les conséquences de la loi économie circulaire sur les biodéchets dès le 1er janvier 2024.

Le Schéma opérationnel Prévention, collecte, traitement mis en œuvre via les contrats d'objectifs devra, notamment, permettre :

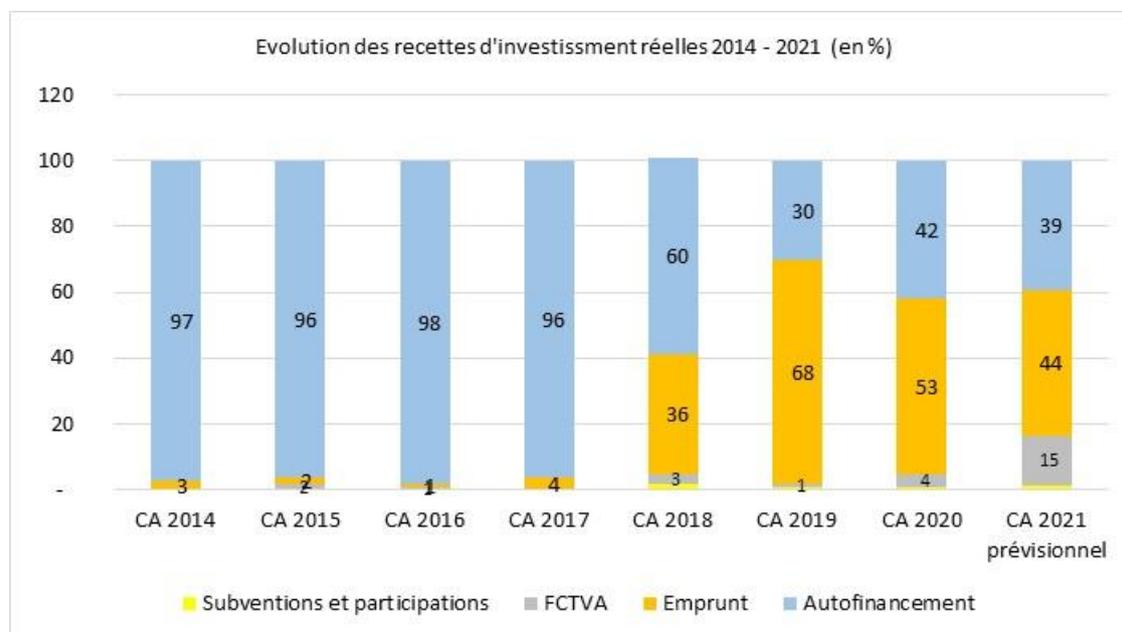
- de contractualiser avec les EPT sur des objectifs chiffrés et partagés et sur les démarches visant la réduction des déchets ;
- de confirmer l'engagement du Syctom à leurs côtés ;
- de quantifier et mettre en valeur les actions ;
- définir des nouvelles mesures ;
- d'atteindre les objectifs (PRPGD, loi AGEC, ...) et d'anticiper une vision régionale de la gestion des déchets ;
- de travailler sur une programmation des actions comme des budgets.

Par ailleurs, les modalités et le périmètre de la collecte varient d'un EPT à l'autre. Il apparaît donc nécessaire de développer des actions coordonnées sur le territoire du Syctom pour en favoriser l'efficacité. C'est d'ailleurs tout le sens du Schéma opérationnel de coordination Prévention, collecte et traitement.

2. Les opérations d'investissement 2014-2021

L'évolution de la structure des recettes d'investissement 2014-2021

La structure des recettes d'investissement se stabilise depuis 2019 avec l'emprunt qui est devenu la principale ressource (44 % en 2021). L'autofinancement reste la deuxième ressource (39 % en 2021). Le FCTVA puis les subventions et participations constituent les autres ressources.



La structure des recettes d'investissement en 2021

Le réalisé prévisionnel des recettes d'investissement en 2021 (hors opérations d'ordre patrimoniales) se répartit ainsi :

Emprunts mobilisés	130,0 M€
Autofinancement constitué par les amortissements (66,8 M€) et la capitalisation des excédents de fonctionnement des exercices précédents (49,5 M€).	116,3 M€
FCTVA (récupéré sur les dépenses effectuées en 2019)	44,4 M€
Subventions perçues et remboursements du SIAAP dans le cadre du projet cométhanisation et du SIGEIF pour la biométhanisation à Gennevilliers	4,3 M€
Total des recettes d'investissement	295 M€

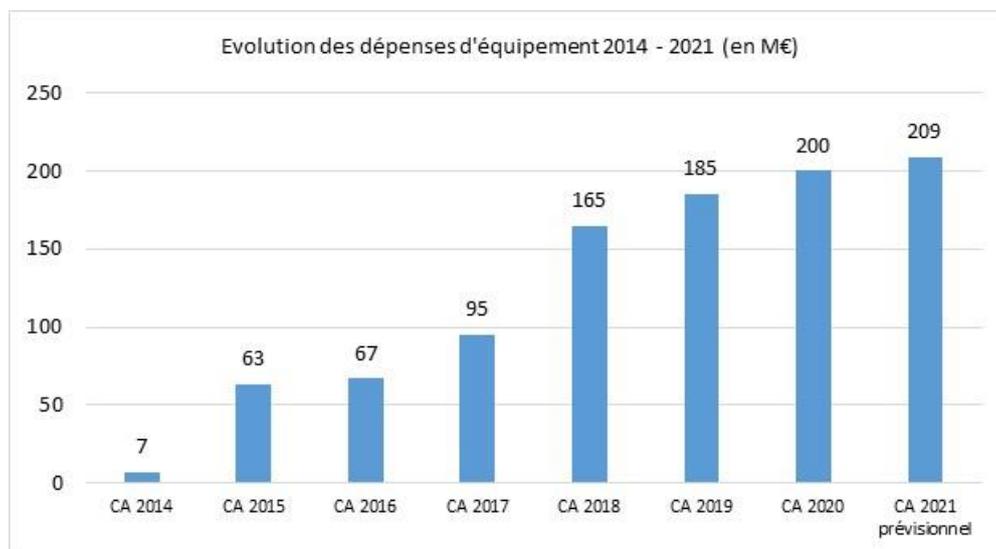
La structure des dépenses réelles d'investissement en 2021

L'ensemble du réalisé prévisionnel des dépenses d'investissement au CA 2021 prévisionnel se décompose en :

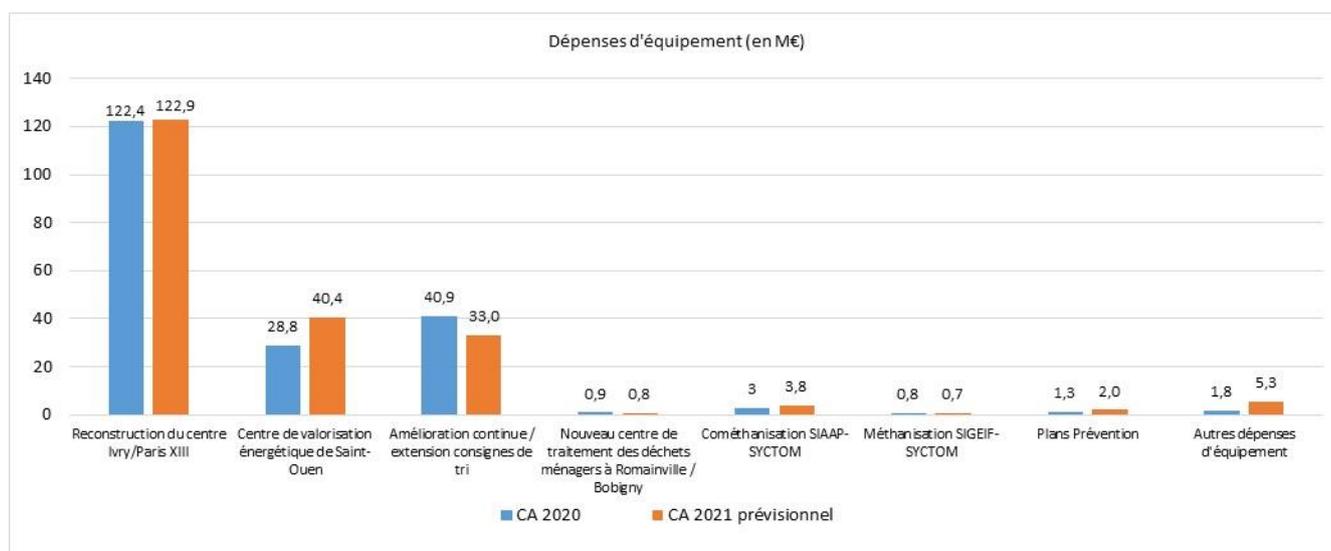
- 209 M€ de dépenses d'équipement (soit un taux de réalisation prévisionnel de 78 %). Pour mémoire, le réalisé 2020 était de 200 M€.
- 32 M€ de remboursement de l'annuité 2021 des emprunts mobilisés les années précédentes.

Le détail des dépenses d'équipement sur la période 2014 - 2021 :

Les dépenses d'équipement continuent de progresser depuis le point bas de 2014 (7 M€) pour se situer à 209 M€ en réalisé prévisionnel 2021 soit un taux de réalisation de 78 % en cohérence avec celui des années précédentes.



Sur les 209 M€, les principales opérations sont la reconstruction de l'UVE du site IP13, le renouvellement du centre de Saint-Ouen et l'adaptation des centres à l'extension des consignes de tri.



Le point sur les projets en cours :

- **Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII**

Les travaux de la nouvelle installation ont été lancés le 16 octobre 2018 pour une durée de 61 mois. Mi-2021, le contrat de conception construction avec le Groupement IP13, a fait l'objet d'un avenant permettant notamment de prendre en compte des évolutions réglementaires (nouveau BREF incinération – traitement du mercure, écoconception pour les transformateurs de puissance) et traiter des sujétions techniques imprévues lors des travaux préparatoires et des fondations profondes.

Concernant le planning de l'opération, la crise sanitaire a conduit à une prolongation des délais d'exécution de 4,3 mois. La fin de la mise au point de la nouvelle UVE, et donc l'arrêt de l'ancienne UIOM et le début du traitement des OM par la nouvelle installation sont à ce jour prévus en avril 2024.

Par ailleurs, compte tenu du moratoire de 3 ans sur la réalisation de l'UVO acté par le Sycotm dans sa délibération n°C3534 du 7 novembre 2019, il a également été décidé mi-2021, dans l'intérêt de l'opération et en particulier pour la bonne finalisation de l'UVE en conformité avec son permis de construire, de modifier la répartition contractuelle des prestations entre les sous-ensembles en intégrant dans le sous-ensemble de l'UVE, les finitions de l'UVE, ainsi que la déconstruction de l'UIOM qui relevaient initialement du sous-ensemble UVO. Cette modification a pour conséquence, notamment, la création d'une nouvelle tranche conditionnelle d'un montant de 39,2 M€ TTC comprenant une phase études qui débutera à l'automne 2022 et une phase travaux qui se terminera à la fin de l'été 2026.

L'année 2020 a été consacrée aux travaux de génie civil. La pandémie de COVID 19 a conduit le groupement IP13 à interrompre le chantier pendant 6 semaines, suivi d'une reprise progressive s'étalant ensuite sur 6 semaines. Le montage des premiers éléments de charpente des bâtiments a commencé fin 2020.

Les travaux de montage du process ont majoritairement occupé l'année 2021. L'installation des grilles des 2 fours ainsi que des filtres à manches du traitement des fumées s'est déroulée à partir du mois d'avril, la livraison du groupe turbo alternateur ainsi que les premières soudures pour l'assemblage de la chaudière n°1 ont eu lieu début juin. A partir du mois de juillet, les opérations de montage des charpentes des différentes zones constituant l'UVE et de la couverture de la fosse de réception des OMr ont débuté.





Grutage du premier panneau latéral de la chaudière n°1 – juin 2021



Installation des deux filtres à manches

Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen

Le centre de Saint-Ouen fait l'objet d'un profond remaniement décidé dès 2012. Ainsi son traitement des fumées est en cours de remplacement afin d'en améliorer la performance environnementale, énergétique et la fiabilité de fonctionnement. Corrélativement, le système de traitement des eaux du site est en cours de remplacement pour correspondre à la fois au type d'effluents générés par le nouveau traitement des fumées (en quantité et niveaux de pollution réduits) et aux nouvelles exigences renforcées quant à la qualité des rejets liquides.

De plus, l'installation fait l'objet d'une profonde requalification de son intégration urbaine : nouvelle entrée pour les bennes de collectes, nouveaux bâtiment administratif et de bureaux tiers, végétalisation, intégration d'une œuvre artistique.

Ces trois projets sont en cours et se déroulent dans un environnement extrêmement contraint : exigüité du site, maintien du fonctionnement de l'installation pour garantir les capacités de traitement du Sycatom, gestion des nuisances vis-à-vis des riverains très proches.

Enfin, l'installation constitue le cadre d'application d'un projet de recherche ambitieux relatif à la valorisation du CO2 émis par la combustion des déchets. Intégrant des instituts de recherche prestigieux issus d'Europe et du Canada, ce projet constitue un premier pas dans la stratégie du Sycatom de neutralité carbone, conformément aux objectifs européens.

L'intégration architecturale et paysagère

Les façades vitrées du bâtiment côté rue Ardoin sont en cours de pose depuis juin 2021.

Les travaux du bâtiment en front de Seine se poursuivent.

Ces deux ouvrages accusent un important retard de livraison (18 mois) consécutif à des difficultés d'études et de réalisation relatives aux façades. La procédure de conciliation initiée par le Sycatom fin 2020, afin d'obtenir une analyse en responsabilité entre la maîtrise d'œuvre (Reichen et Robert) et la société NGE n'a pas abouti suite au retrait du maître d'œuvre. Une expertise judiciaire a par conséquent été réclamée au juge administratif en juillet 2021.



Les travaux de changement des parements de façades des bâtiments existants notamment du hall sur fosse OM se poursuivent.

Deux des piles porteuses du futur convoyeur des mâchefers au-dessus de la RD1 (système de rechargement fluvial des mâchefers) ont été réalisées. La pile coté Seine (estacade) est en cours de réalisation.

L'opération de pose d'une partie de la structure du convoyeur mâchefers aura lieu en novembre 2021.

Le nouveau traitement des fumées

Les travaux de requalification de la ligne 2 se sont déroulés du 1^{er} février 2021 à mi-juillet. Le redémarrage de cette ligne avec des OM a eu lieu fin juillet 2021.

Déchetterie provisoire de Saint-Ouen

La déchetterie provisoire qui a ouvert ses portes en janvier 2020 sur un terrain contigu au site de l'UIOM de Saint-Ouen poursuit son activité. La déchetterie est accessible gratuitement aux particuliers résidant dans une commune adhérente du Sycatom selon les modalités précisées sur le site du Sycatom.

La convention d'occupation temporaire qui permet au Sycatom d'utiliser ce terrain appartenant à la Ville de Paris est en cours de renouvellement (prolongation de deux ans).

Cette convention permet également au Sycatom d'installer des zones d'intendance et de parking pour les travaux en cours.

Gestion des effluents liquides

Afin de répondre à des normes réglementaires plus sévères, le traitement des eaux industrielles doit entièrement être requalifié et devenir plus performant notamment en terme d'abattement de métaux lourds. La solution retenue consiste à envoyer les effluents sur un premier étage de traitement (composé d'une étape de précipitation, de coagulation, de floculation puis de décantation) puis sur un deuxième étage de traitement composé du procédé Metclean (colonne d'adsorption et d'oxydation des métaux) et d'un filtre à sable. Ces effluents seront ensuite refroidis avant rejet au réseau d'assainissement puis traitement final dans les installations du SIAAP.

Les travaux relatifs au premier étage de traitement ont été finalisés en 2021.

Captation du CO2 contenu dans les fumées d'incinération

Le projet vise à produire des bioplastiques produits à partir d'algues dont la croissance est assurée par la captation du CO2 contenu dans les fumées d'incinération

Aujourd'hui, 7 prototypes de photobioréacteurs sont à l'étude dans les laboratoires de l'université espagnole d'Almería pour trouver le modèle de production d'algues le plus efficient. L'année 2021 a aussi permis de finaliser la sélection des micro-organismes et définir le meilleur « régime alimentaire » pour garantir une production d'algues à fort taux de polymère. Viendront ensuite la mise au point et la validation des procédés d'extraction et de production de bioplastique en vue de la fabrication de produits durables.

Un dépôt de brevet a été réalisé en 2021 pour le premier réacteur afin de protéger les résultats obtenus et en permettre leur communication. Un autre dépôt de brevet est en cours.

• **Projet de nouveau centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny**

La procédure de commande publique pour la reconstruction de ce centre de traitement, lancée en 2018 sous forme d'un marché public global de performance, a été déclaré sans suite en novembre 2020 car les coûts d'exploitation sur 14 ans proposés par les candidats étaient trop élevés, de l'ordre du double du montant dépensé avec l'équipement existant.

Le Sycotom n'a toutefois pas interrompu ses réflexions et démarches, pour voir aboutir ce projet de reconstruction et a initié dès la fin de l'année 2020 un nouveau dialogue avec les acteurs du territoire, en particulier les élus de l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble et des Villes de Romainville et de Bobigny.

Ces réflexions ont abouti à un nouveau projet qui, tout en conservant le même niveau d'ambition et d'engagement en termes environnemental et architectural, intègre des ajustements qui permettent de l'optimiser et de le simplifier.

Les ajustements apportés concernent notamment la suppression des pré-traitements initialement prévus pour les OMR (séchage et mise en balles) et les déchets alimentaires (mise en pulpe/hygiénisation/compostage partiel), permettant de réduire la surface et les volumes à construire, ce qui simplifie le projet, le phasage des travaux et par voie de conséquence diminue les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Approuvé lors du comité syndical du 2 avril 2021, le programme de ce projet comprend les modules suivants :

- Une unité de réception et de transfert de 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 40 000 tonnes de déchets alimentaires,
- Un centre de tri de collectes sélectives multimatériaux d'une capacité de 60 000 tonnes par an. Le process actuel, mis en service en 2015, sera conservé.
- Une capacité portuaire au bord du canal de l'Ourcq permettant l'évacuation par la voie d'eau d'une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des flux sortants majoritaires de collectes sélectives (CS) ;

- Un pôle d'excellence de l'économie circulaire ambitieux autour d'une déchèterie et d'une ressourcerie. Ce pôle, d'ambition métropolitaine, sera défini en collaboration avec la Ville de Romainville, la Ville de Bobigny, l'EPT Est-Ensemble et les acteurs locaux.

Le nouveau programme est conforme à la volonté exprimée du territoire, au travers de ses nouveaux élus, d'un projet qui puisse concilier les caractéristiques principales du projet initial avec un impératif de sobriété, à la fois technique et économique, mais aussi de prise en compte d'attentes fortes en matière d'économie circulaire.

Le calendrier de l'opération recalé est le suivant pour 2021 :

- Avril 2021 : lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre
- Janvier 2022 : Choix du Titulaire, délibération et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par ailleurs, conformément aux attentes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et du garant de la concertation, l'année 2021 marque également une nouvelle phase de la participation du public, autour de ce projet ajusté, présenté aux citoyens grâce à de nombreux outils :

- Le site du projet : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr> où il est possible de trouver une information complète sur le projet et poser des questions.
- De nouvelles rencontres du groupe citoyen, qui suit le projet depuis 2018, afin d'approfondir et de nourrir le projet.
- Une réunion publique en visio-conférence, qui s'est tenue le jeudi 11 mars 2021.

- **Centres de tri des collectes sélectives – extension des consignes de tri**

Le Syctom a poursuivi son action pour une meilleure maîtrise de la gestion patrimoniale de son parc de centre de tri. Ce parc, dont les dernières transformations en lien avec l'adaptation nécessaire à l'extension des consignes de tri s'achèveront fin 2021, font de ces installations de véritables équipements industriels complexes. En effet, les procédés de tri se sont considérablement étoffés : multiplication des machines de tri densimétrique et optique, généralisation du traitement de l'air dans les installations, renforcement sensible de la protection incendie. De ce fait, l'application de nouvelles méthodes de maintenance, la montée en compétence des agents de maintenance, l'apport d'outils numériques et le déploiement d'indicateurs d'analyse et de suivi se sont développés au cours de l'année pour assurer la durabilité et la performance de tri de ces installations.

Concrètement au cours de cette année 2021 cette action s'est déployée sur plusieurs axes :

- Des marchés d'exploitation : dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de Romainville et de la création d'une SEMOP pour l'exploitation du centre de tri de Sevran, une nouvelle rédaction des exigences du Syctom dans ce domaine a été intégrée. Ces orientations doivent permettre au Syctom d'assurer un meilleur contrôle du maintien en bon état par les exploitants des installations, tant sur les équipements de process de tri que bâtiments et ouvrages d'infrastructures.
- Des marchés de prestations intellectuelles sont en cours de mise en publicité pour permettre d'acquérir de nouvelles compétences dans les domaines d'audit et diagnostic sur les Vérifications Périodiques Obligatoires (VPO) et d'expertise des niveaux d'usure des équipements de tri et concernant les pratiques de maintenance des exploitants.
- Le déploiement d'indicateurs d'analyse et de contrôle s'est poursuivi sur les sites de Sevran et Romainville pour assurer la durabilité et la performance de tri de ces nouvelles installations. Il s'agit d'indicateurs classiques en maintenance industrielle (Temps moyen entre 2 pannes, temps moyen d'intervention, durée d'arrêt, ...) qui permettent d'avoir une vision globale sur la performance des équipements et des activités de maintenance. Ce déploiement sera poursuivi sur les centres de Paris XV, Paris XVII et Nanterre en fin d'année.
- A ces actions, s'est ajouté un travail important de formalisation des attentes du Syctom concernant la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Avec l'appui d'une prestation externe passée

à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP – Cap Gemini), l'ensemble des exploitants de tri a été audité afin de dégager les différentes bonnes pratiques, de les harmoniser pour produire une charte GMAO Syctom dans l'utilisation de cet outil. Le déploiement de cet outil a amené les exploitants à restructurer leurs organisations de maintenance et d'exploitation. Il est effectif sur les centres de Paris XV et de Sevran ; il le sera sur Paris XVII au dernier trimestre 2021, au cours du 1^{er} semestre 2022 sur Nanterre et 2^{ème} semestre 2022 sur Romainville.

Les premiers résultats sont :

- L'adhésion des exploitants qui comprennent tout l'intérêt financier d'une démarche de fiabilisation.
- La mise en place des indicateurs a permis de démontrer tout l'intérêt d'avoir un système d'information bien structuré afin de concentrer l'activité des équipes sur les actions à effectuer suite à l'analyse et pas uniquement sur la récupération de la donnée.
- Des actions d'amélioration du process et une meilleure prise en compte de la pérennité du bâtiment et du second œuvre.
- Un travail de fond dans l'écriture des marchés afin de corréliser au mieux la réalité technique du terrain dans le respect du code des marchés publics.

L'adaptation des équipements des centres de tri du Syctom pour répondre à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et aux petits métaux se terminera en 2021. Sur les trois sites en cours de transformation en 2020, Paris XV et Paris XVII sont en cours de réception finale et Nanterre est en cours de mise en service industrielle.

Centre de tri de Paris XVII (45 000 t/an)

Le centre poursuit sa pleine exploitation depuis sa mise en service le 19 août 2019 et traite les quantités de déchets initialement prévues avec un nouvel exploitant SUEZ RV Ile de France qui a repris ce centre depuis le 15 mai 2021 pour une tranche ferme d'une durée de 4 ans et 9 mois.

Centre de tri de Paris XV (31 500 t/an)

Le marché de conception - réalisation – exploitation - maintenance a été notifié au groupement IHOL exploitation / IHOL Ingénierie / TPF Ingénierie/ EBHYS (sous-traitant) le 31 octobre 2017.

Après d'importants travaux de renforcement des structures du bâtiment pour recevoir un process de tri plus important et des gros porteurs sur le quai de déchargement, les premières tonnes de déchets ont été apportées fin septembre 2019 et la phase de mise en service industrielle s'est achevée en avril 2021. L'équipement traite les tonnages prévus (en débit et en taux de disponibilité) et malgré des réglages pour l'améliorer, les performances sur le taux de captation et la pureté de certains produits valorisables ne sont pas atteints. Une action auprès du groupement est en cours pour étudier les moyens complémentaires qu'il serait envisageable de déployer pour s'approcher de performances qualitatives inscrites au marché.

Centre de tri de Nanterre (55 000 t/an)

Le marché de conception - réalisation - exploitation – maintenance pour l'adaptation du centre de tri de NANTERRE a été notifié le 20 décembre 2018 au groupement COVED / INDDIGO / Patrice GOBERT / AR VAL.

Les travaux consistent en :

- Le remplacement intégral du process de tri obsolète en terme de performances et de conditions de travail.
- L'augmentation de la capacité de tri de 30.000 à 55.000 tonnes.
- La prise en compte des nouveaux objets à triés issus de l'élargissement des consignes de tri.
- L'adaptation de la logistique interne du centre pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions de sécurité de gros porteurs apportant des déchets issus de centres de transfert.

Les travaux ont débuté en novembre 2019 par le démantèlement intégral du process datant de 2004. Ils ont été impactés par la crise sanitaire et par des insuffisances de la maîtrise d'œuvre intégrée au groupement et accusent un retard de 8 mois. La mise en service industrielle (durée de 6 mois) doit démarrer au dernier trimestre 2021.

• **Partenariat d'Innovation Syctom – SIAAP / Projet Cométha :**

Le Syctom met en œuvre une stratégie de gestion adaptée aux deux flux de matière organique, à savoir les biodéchets triés à la source (dont les tonnages sont amenés à augmenter) et la Fraction organique résiduelle (FOR), susceptible de persister dans les OMr à moyen terme, quel que soit les quantités, qui a un potentiel non négligeable en termes de valorisation énergétique avec une production de biogaz. Dans tous les cas, biodéchets et FOR ne seront jamais mélangés, et si ces deux flux feront l'objet (séparément) d'une valorisation énergétique par méthanisation, seul le digestat issu du traitement des biodéchets retournera au sol.

La stratégie de gestion des biodéchets à la source comprend le développement et le soutien à la mise en place de la collecte séparée des déchets alimentaires et la construction d'une unité de biométhanisation.

Concernant la gestion spécifique de la For, le Syctom et le SIAAP conduisent depuis plusieurs années un partenariat en vue d'un projet commun de traitement des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées de l'agglomération parisienne. La stratégie des deux collectivités est de promouvoir des synergies d'intérêts et efficaces basées sur la mise en œuvre d'actions communes pour :

- Favoriser le développement de procédés innovants plus performants grâce au mélange de déchets liquides et déchets solides à traiter ;
- Minimiser les sous-produits sortants à valoriser ;
- Augmenter la production d'énergie renouvelable ;
- Récupérer des nutriments : azote et phosphore.

Cette démarche s'est concrétisée par la constitution d'un groupement de commandes en mars 2016 et le lancement d'une procédure innovante de commande publique : le partenariat d'innovation, qui comprend 3 phases :

- La phase 1 de recherche – test et essais en laboratoires, d'une durée de 18 mois, est terminée et les essais réalisés ont permis de définir deux unités pilotes à réaliser sur des sites du SIAAP.
- La phase 2 de développement – construction et exploitation de deux unités pilotes, d'une durée de 36 mois, a été lancée en avril 2020 et doit s'achever fin 2023. Ces unités pilotes seront construites sur deux sites du SIAAP : une première sur Seine Valenton (94), une seconde sur Seine Grésillons (78).
- La phase 3 de construction éventuelle d'une unité industrielle.

Les années 2020 et 2021 ont principalement été consacrées à la réalisation des études d'exécution, montage et instruction des dossiers administratifs d'autorisation environnementale et de construire et à la préparation des travaux (réseaux électricité, télécom, ...).

Les travaux de l'unité pilote installée sur le site de Seine Valenton ont débuté à l'été 2021 et les travaux de l'autre unité doivent démarrer à l'automne 2021 sur le site de Seine Grésillons.

• **Usine de biométhanisation de Gennevilliers – co-maîtrise d'ouvrage avec le Sigeif**

La loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 février 2020 impose le tri à la source des biodéchets pour les ménages à partir du 1^{er} janvier 2024. Les seuils de production annuelle de biodéchets par les gros producteurs rendant obligatoire le tri à la source a par ailleurs été abaissé à 10 t/an.

De plus, les éléments de prospective ajustée de gisement, conduisent à des besoins importants de traitement des biodéchets des ménages estimés à 58 000 tonnes en 2025 et 95 000 tonnes en 2031.

Aussi, le Sycotom a engagé un projet d'installation de traitement afin de répondre à ce besoin émergent. Le choix du procédé de méthanisation est pertinent au regard des typologies de gisement à traiter. Le Sycotom s'est associé au Sigeif pour cette opération, compte-tenu du volet stratégique de production de gaz renouvelable du projet, avec l'appui technique de GRDF.

Le terrain, situé sur le Port de Gennevilliers appartient au domaine public de l'Etat géré par HAROPA – Ports de Paris. Ce site a été retenu compte-tenu de sa proximité avec les zones de collecte des déchets, la possibilité d'évacuer les sous-produits de la méthanisation par voie d'eau et la proximité du réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection du biométhane produit par la future installation.

Une convention de réservation du domaine public a été établie et fait l'objet d'une délibération du comité syndical lors de sa séance du 9 octobre 2020 et d'une signature officielle le 9 mars 2021.

Après analyse des différents montages contractuels, le montage de type concessif a été retenu. En effet, les quantités de biodéchets des ménages relevant du territoire du Sycotom seront insuffisantes pour atteindre la capacité nominale de l'installation les premières années d'exploitation. Aussi le gisement devra être complété par des biodéchets provenant d'autres producteurs (déchets de restauration, invendus de grandes surfaces, ...). La montée en puissance de la collecte sélective des biodéchets auprès des ménages permettra au fur et à mesure de remplacer les déchets tiers jusqu'à saturation de l'unité dont la capacité projetée est de 50 000 tonnes par an.

La capacité nominale de l'installation ne pourra être atteinte qu'avec le concours des établissements publics territoriaux (EPT) dans la mise en place de la collecte séparative des déchets alimentaires auprès des ménages et des producteurs assimilés (restauration collective, marchés forains, cantines scolaires, etc.) dans le cadre du respect de la date butoir du 1^{er} janvier 2024 pour la mise en place du tri à la source.

Le futur contrat de délégation de service public aura pour objet de confier à un concessionnaire la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'unité de biométhanisation. Le contrat aura une durée de 19 ans comprenant une durée d'exploitation de 15 ans.

L'appel à candidature a été lancé en avril 2020. 4 groupements ont été agréés en octobre 2020. Les offres finales sont attendues pour l'automne 2021 pour une attribution du contrat planifiée à fin 2021.

- **Politique de contrôle des impacts et des rejets**

Les rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique du Sycotom sont contrôlés en continu au moyen d'instruments de mesure placés dans les cheminées. Le Sycotom fait par ailleurs appel à un organisme indépendant qui réalise des contrôles ponctuels deux fois par an (en plus des contrôles réglementaires commandés par l'exploitant). Ces campagnes permettent de compléter et de valider l'autocontrôle réalisé par l'exploitant.

L'ensemble des résultats est communiqué au public via les Dossiers d'Information du Public (DIP) élaborés chaque année, présentés lors des réunions des Commissions de Suivi de Site (CSS) pilotées par les Préfets et disponibles sur les sites internet du Sycotom et des exploitants.

Impacts environnementaux

L'impact sur l'environnement des retombées des émissions atmosphériques de dioxines-furannes et d'éléments traces métalliques fait l'objet d'un programme de surveillance par des jauges de type « Owen » installées pendant 2 mois sur une trentaine de points répartis autour des trois centres de valorisation énergétique. Les rapports établis chaque année à l'issue de ces campagnes sont expertisés par Airparif dans le cadre la convention en cours avec le Sycotom.

Biosurveillance

Parallèlement aux mesures d'impact avec les jauges, le Sycotom mène des campagnes ponctuelles de biosurveillance à l'aide de mousses, de lichens et de choux. Les mesures sur les choux sont réalisées afin d'anticiper une obligation sur la future installation d'Ivry-Paris XIII. Les mesures sur les mousses et les lichens permettent d'avoir une analyse de la situation d'exposition sur une année. Le marché permettant ces mesures sera renouvelé en 2022.

En plus de ces bio-indicateurs, des ruches sont été installées alternativement chaque année sur une UVE (Isséane en 2020, Ivry en 2021). En volant, butinant et s'abreuvant, les abeilles réalisent chaque jour des millions de micro-prélèvements de leur environnement, dans un rayon de 3 km autour de leur ruche. Les analyses réalisées sur les abeilles permettent ainsi une surveillance de la qualité de l'environnement. Les résultats des campagnes menées jusqu'à présent ne mettent en évidence aucune incidence spécifique des 3 usines sur leur environnement.

Nuisances

À Saint-Ouen, cette surveillance est complétée par un réseau de capteurs mesurant les niveaux d'odeurs disposés sur l'usine et dans l'éco-quartier des Docks. L'objectif de ce dispositif innovant en cours d'installation est double : suivre les niveaux d'odeurs afin d'identifier d'éventuels pics à l'origine de nuisances pour les riverains et mettre en évidence de potentielles sources d'odeur qui n'auraient pas encore été identifiées afin de pouvoir le cas échéant les traiter.

Enfin, des partenariats ont été établis avec Airparif et Bruitparif. Ainsi, une campagne de mesure de l'impact des rejets de l'usine d'Ivry sur les tours de grande hauteur du XIII^{ème} arrondissement de Paris doit être réalisée d'ici la fin de l'année 2021.

Concernant les nuisances liées au bruit, dans le cadre d'une convention avec Bruitparif, des sonomètres innovants (Méduses) mesurent en continu et à 360° les niveaux de bruit présents sur les sites d'Ivry et Saint-Ouen. Associés à un appareil photo, les capteurs identifient également les sources de bruit. Ils permettent ainsi notamment de s'assurer de l'absence de nuisances liées aux travaux en cours.



- **Démarche sécurité dans les centres**

Accompagné par l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI), le Sycotom a réalisé son diagnostic partagé, première étape visant à mieux intégrer la sécurité dans la culture d'entreprise du Sycotom. La suite de la démarche consiste à élaborer un programme d'action. Il sera réalisé en 2021 et 2022 et prendra en compte des résultats de l'étude sur la gestion de crise.

Concernant la sûreté des installations et la gestion de crise, une étude a été réalisée en 2021 et une organisation spécifique dédiée à la gestion de crise a été proposée. Des formations ont été organisées et la définition d'une nouvelle astreinte avec des outils favorisant le retour d'expérience sont en cours. Le plan de continuité d'activité fait l'objet d'une mise à jour qui s'accompagne d'études complémentaires sur la vulnérabilité des sites aux risques tels que les risques technologiques, risques climatiques, actes de malveillances, conflits sociaux. Dans ce cadre un travail sur la cyber sécurité de l'UIOM d'Isséane a été réalisé en 2021.

Concernant la sécurisation de la fonction de déchargement des déchets dans les centres, les solutions déployées et éprouvées sur l'UIOM de Saint Ouen, à savoir l'installation d'ilots de séparation des alvéoles de déchargement, de gardes corps et de barres antichute débutés en 2021 sur le site de l'UIOM d'Isséane.

Concernant la réalisation de travaux d'amélioration de la prise en compte du risque incendie, les travaux d'amélioration de la protection de la fosse OM ont été terminés en 2021 sur l'UIOM d'Ivry sur Seine.

De plus, des travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) obsolètes seront menés sur les sites de Saint Ouen, de Paris 15 et d'Isséane (avec remplacement des agents d'extincteurs en complément).

Enfin, sur le site de Paris 17, des études visant à améliorer la protection incendie du stockage de balles seront lancées.

Ces travaux, au-delà de leur efficacité pour réduire le risque incendie, répondent à la pression croissante exercée par les assureurs sur les exploitants et le Syctom pour poursuivre les investissements en matière de sécurité incendie et ainsi permettent, dans une certaine mesure, de contenir le montant des primes assurances payées par les exploitants et qui pèsent notablement sur les coûts de traitement assumés par le Syctom. La sinistralité des installations de traitement des déchets en France reste élevée avec des incendies majeurs en 2020, surtout dans des centres de tri.

II. Les orientations budgétaires 2022-2029

1. Une inflation prévue à 1,2 % à compter de 2022

Après un fort recul en 2020, l'activité économique rebondit de manière très significative en France en 2021. Suite à un début d'année encore marqué par des restrictions sanitaires, le déconfinement par étapes et l'accélération de la campagne de vaccination permettraient un rattrapage au cours du second semestre.

Selon les dernières prévisions disponibles (de juin 2021) de la Banque de France, l'activité économique commence à se redresser au deuxième trimestre, en dépit de l'existence de difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs. Elle connaîtrait surtout un fort rebond aux troisième et quatrième trimestres, avec une croissance soutenue de la consommation des ménages.

L'inflation totale s'élèverait à 1,5 % en moyenne annuelle en 2021 avec cependant des mouvements infra-annuels marqués, évoluant en glissement annuel entre 0,8 % et 2,1 %.

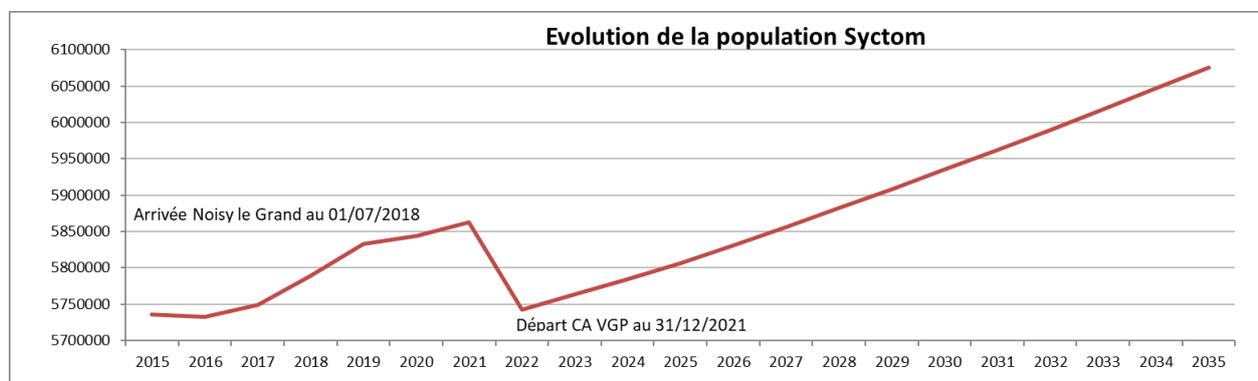
L'inflation sous-jacente serait certes soutenue en 2021 et 2022, notamment par les effets haussiers des prix des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, mais resterait contenue, du fait d'une progression modérée des salaires. Au-delà des mouvements temporaires, l'inflation totale resterait in fine autour de 1,2 % en 2023.

Vu ce niveau d'incertitude, il est retenu pour le présent DOB le même niveau d'inflation qu'au DOB précédent soit 1,2 % par an à compter de 2022.

2. Une croissance démographique faible

Pour les années futures, les hypothèses d'évolution démographique du Syctom s'appuient sur une note de la Préfecture et des services de l'Etat en Ile de France, publiée en janvier 2018 et basée sur des projections de la population en Île de France à horizon 2050 de l'INSEE. Les hypothèses de l'INSEE prévoient une évolution de la population variable selon les départements, la progression étant plus forte en Seine Saint Denis que dans les Hauts de Seine ou le Val de Marne. Par ailleurs, d'après leurs hypothèses, la tendance à la baisse actuellement constatée sur Paris, s'inverserait à partir de 2025, permettant de revenir en 2050 à une population similaire à celle de 2013.

En intégrant ces hypothèses d'évolution par département, ainsi que le départ de la CA Versailles Grand Parc au 31 décembre 2021, la projection de l'évolution démographique du Syctom est approximativement de +0,4% par an entre 2022 et 2030 :



3. Des ratios de tonnages conformes au PRPGD mis à part pour les biodéchets

Pour mémoire, le SYCTOM a élaboré, en 2017, un scénario volontariste dans sa contribution au PRPGD qui intégrait la situation du moment et les politiques d'incitation et de soutien additionnelles en cours de déploiement en partenariat avec les collectivités adhérentes. Ce scénario reposait sur d'importants détournements de flux avec une diminution des OM au profit des collectes sélectives (papiers et emballages, verre et biodéchets). Les ratios retenus (page 26) dans le PRPGD étaient les suivants :

SCÉNARIO VOLONTARISTE - SYNTHÈSE DES RATIOS AUX ÉCHÉANCES 2025 ET 2031

Flux	Ratios en 2025 (en kg/hab.)	Ratios en 2031 (en kg/hab.)
OMr	279	256
Papiers et emballages	38	41
Verre	24	25
OE	36	36
Biodéchets	24	31
Déchèteries Syctom	1	1

Les hypothèses de tonnage actualisées pour la période 2022 – 2031 (date butoir du PRPGD) dans le présent DOB tablent sur une baisse globale tous flux confondus hors verre de 4,5 % et notamment une baisse de 14,8 % sur les OM.

PRODUCTION	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	variation 2022-2032	% var 2021/2031
Verre	124 039 t	126 784 t	129 599 t	132 485 t	135 503 t	138 599 t	141 774 t	145 032 t	148 374 t	149 052 t	149 743 t	25 704 t	20,7%
Collectes Sélectives	214 684 t	224 585 t	235 526 t	247 315 t	251 055 t	254 863 t	258 740 t	262 688 t	266 709 t	270 849 t	275 066 t	60 382 t	28,1%
Objets encombrants (yc OE chantier)	258 829 t	260 575 t	252 740 t	254 941 t	257 290 t	259 676 t	262 102 t	264 567 t	267 073 t	268 294 t	269 537 t	10 708 t	4,1%
Ordures Ménagères	1 774 454 t	1 743 332 t	1 710 954 t	1 667 238 t	1 641 887 t	1 616 803 t	1 591 979 t	1 567 409 t	1 543 087 t	1 527 783 t	1 512 566 t	-261 887 t	-14,8%
Déchets Alimentaires	13 025 t	23 053 t	34 708 t	58 064 t	64 142 t	70 276 t	76 467 t	82 715 t	89 024 t	95 393 t	101 825 t	88 800 t	681,7%
TOTAL traité par le Syctom (hors verre)	2 260 992 t	2 241 546 t	2 233 928 t	2 227 558 t	2 214 374 t	2 201 618 t	2 189 288 t	2 177 380 t	2 165 892 t	2 162 319 t	2 158 994 t	-101 997 t	-4,5%
Evolution du tonnage global	-0,46%	-0,86%	-0,34%	-0,29%	-0,59%	-0,58%	-0,56%	-0,54%	-0,53%	-0,16%	-0,15%		
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc Verre)	2 385 031 t	2 368 330 t	2 363 527 t	2 360 043 t	2 349 877 t	2 340 217 t	2 331 062 t	2 322 412 t	2 314 266 t	2 311 371 t	2 308 737 t	-76 294 t	

Ces dynamiques 2022 – 2031 permettent d'atteindre voire de dépasser les ratios du PRPGD en 2031 pour l'ensemble des flux, mis à part pour les biodéchets dont la dynamique d'évolution est ajustée à la baisse :

RATIOS *	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Verre	22 kg/hab	22 kg/hab	22 kg/hab	23 kg/hab	23 kg/hab	24 kg/hab	24 kg/hab	25 kg/hab	25 kg/hab	25 kg/hab	25 kg/hab
Collectes Sélectives	37 kg/hab	39 kg/hab	41 kg/hab	43 kg/hab	43 kg/hab	44 kg/hab	44 kg/hab	44 kg/hab	45 kg/hab	45 kg/hab	46 kg/hab
Objets Encombrants	45 kg/hab	43 kg/hab	44 kg/hab	44 kg/hab	44 kg/hab	44 kg/hab	45 kg/hab				
Ordures Ménagères	309 kg/hab	302 kg/hab	296 kg/hab	287 kg/hab	282 kg/hab	276 kg/hab	271 kg/hab	265 kg/hab	260 kg/hab	256 kg/hab	253 kg/hab
Déchets Alimentaires	2 kg/hab	4 kg/hab	6 kg/hab	10 kg/hab	11 kg/hab	12 kg/hab	13 kg/hab	14 kg/hab	15 kg/hab	16 kg/hab	17 kg/hab
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc Verre)	416 kg/hab	412 kg/hab	410 kg/hab	407 kg/hab	404 kg/hab	401 kg/hab	397 kg/hab	394 kg/hab	391 kg/hab	389 kg/hab	386 kg/hab

Les principales dynamiques de cette prospective ajustée sont les suivantes :

- Progression du ratio de biodéchets afin d'atteindre un ratio de 16 kg/hab en 2031.
- Pour les collectes sélectives, l'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio par habitant, sur la période 2003-2021 est de +2,96% par an. Cette période correspondait encore à une période de montée en puissance (passage à une fréquence bihebdomadaire (C2) sur Paris en 2005/2006 notamment).

En 2023, Paris envisage de passer à une collecte trois fois par semaine (C3) et donc d'augmenter sensiblement ses tonnages collectés (+30% en 3 ans). Il est donc proposé de prendre en compte cette hypothèse d'évolution pour Paris et +1%/an pour les autres collectivités entre 2023 et 2025, puis ensuite une progression globale de +1,2% par an, pour atteindre 46 kg/hab en 2031

- Pour le verre, l'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio par habitant, sur la période 2003-2021 est de +1,54% par an. A partir de 2022, une évolution moyenne du ratio de Verre de +1,84% par an a été retenue, afin d'atteindre un ratio de 25 kg/hab en 2031.

Au final, ramené en tonnages, l'évolution de ces 3 flux représente un détournement des OMR de 317 kt en 2018, de 374 kt en 2023 et de 515 kt en 2031.

L'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio de DMA (OMR + CS + Verre + Biodéchets) par habitant, sur la période 2003-2021 est de -0,72% par an, en partie en raison des fortes crises économiques de 2008 et 2011, et des périodes de confinement de 2020 et 2021. Pour la période 2022-2031, il est proposé de prendre une évolution du ratio de DMA de l'ordre de -0,64% par an pour aboutir à un ratio de DMA de 342 kg/hab en 2031, soit une baisse de -21 kg/hab par rapport à 2021.

Au final, si on prend en compte l'évolution du ratio de DMA et ceux des CS, Verre et Biodéchets, on peut en déduire par différence l'évolution du ratio d'OMR sur la période 2022-2031.

Ce ratio serait de 309 kg/hab en 2022 et de 256 kg/hab en 2031, soit une baisse de -17%. Le tonnage d'OMR à traiter en 2031 serait donc de 1 528 kt.

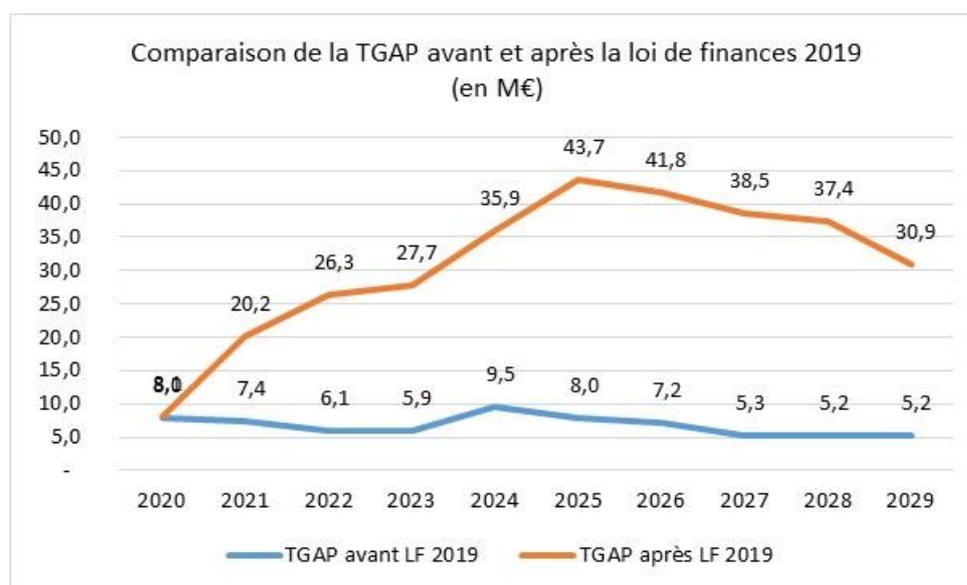
4. La TGAP : un surcoût cumulé de 248 M€ d'ici fin 2029

Pour mémoire, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vise à faire internaliser aux installations de traitement les coûts de leurs externalités environnementales. En particulier, la TGAP déchets est due par les exploitants des installations de stockage ou de traitement thermique des déchets non dangereux, les installations de stockage ou de traitement thermique de déchets dangereux.

Dans la continuité de la feuille de route pour une économie circulaire (FREC), le gouvernement a réformé la TGAP par la Loi de Finances 2019. L'objectif affiché est de diminuer de moitié la quantité des déchets mise en décharge, de recycler 100 % des plastiques, de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2024 et de développer la tarification incitative pour les déchets ménagers. Cette réforme doit permettre d'inciter à la réduction de la production de déchets, de favoriser le recyclage et de rendre l'incinération à haute performance énergétique moins coûteuse que le stockage.

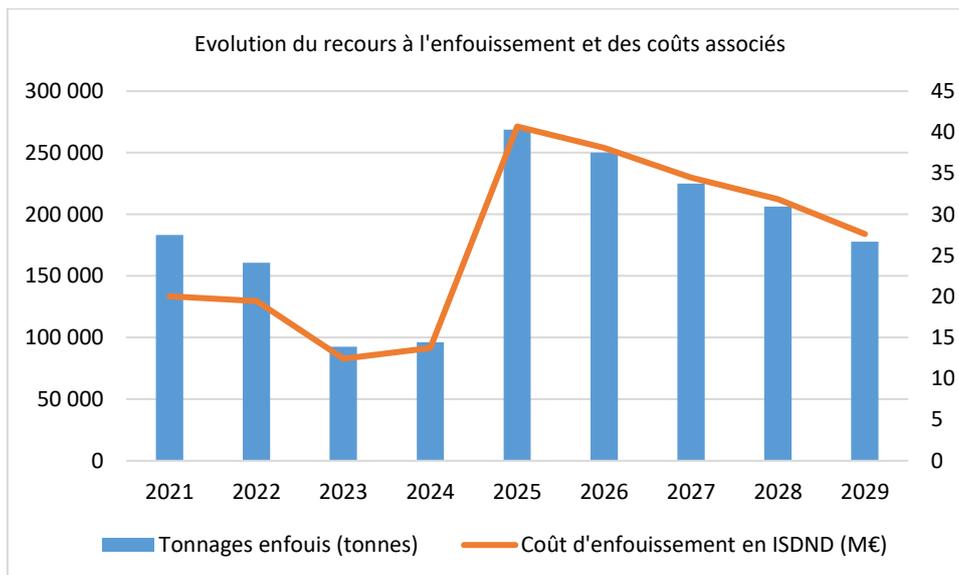
Pour cela, la réforme contient une augmentation de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à partir de 2021. Le surcoût cumulé est évalué pour le Sycotom à 247,8 M€ sur la période 2021 - 2029. Le pic du recours à l'enfouissement se situe en 2024 suite à la perte de 350 kt de capacité d'incinération à Ivry entraînant une augmentation plus forte de la TGAP :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TGAP avant LF 2019	8,0	7,4	6,1	5,9	9,5	8,0	7,2	5,3	5,2	5,2
TGAP après LF 2019	8,1	20,2	26,3	27,7	35,9	43,7	41,8	38,5	37,4	30,9
Surcoût annuel		12,8	20,2	21,8	26,3	35,7	34,6	33,3	32,2	30,9
Surcoût cumulé		12,8	33,0	54,8	81,2	116,9	151,5	184,8	216,9	247,8



5. Les perspectives d'enfouissement sur la période 2021 – 2029 et les coûts associés

Le croisement, d'une part, de la prospective actualisée des gisements et, d'autre part, des capacités de traitement propres au Sycotom ou extérieures projetées sur la période 2021 – 2029 permettent de projeter, par déduction, les quantités d'OMR qui devront être enfouies faute d'une dynamique plus forte dans l'amélioration du geste de tri et d'en déduire les coûts associés :



Ainsi, les quantités enfouies diminuent entre 2021 et 2024 sous l'effet de la baisse tendancielle du gisement des OMR et de la récupération de la totalité des capacités de l'IUIOM de Saint-Ouen à l'issue des travaux de modernisation. La tendance repart nettement à la hausse en 2025 avec la livraison de la nouvelle UVE d'Ivry-sur-Seine, avec près de 270 000 tonnes enfouies et un coût associé de 41 M€ (+ 27 M€ par rapport à 2024).

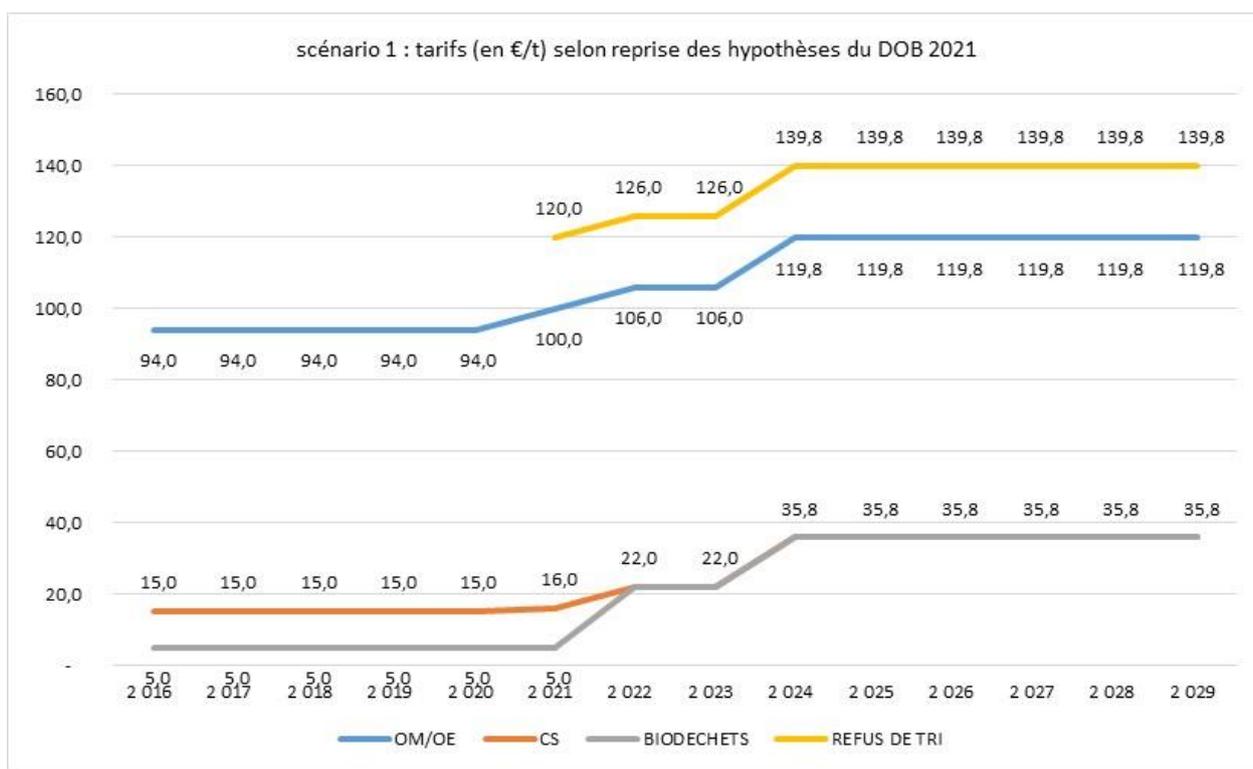
6. Les trajectoires tarifaires proposées sur la période 2022 - 2029

Plusieurs scénarios tarifaires sont proposés à l'occasion de ce DOB :

- Le premier scénario : reprise des hypothèses appliquées au DOB 2021, soit une augmentation des tarifs de 6 % en 2022, de 0% en 2023 et de 13 % en 2024. En cumul, il apparait un excédent de 50,9 M€ fin 2029.

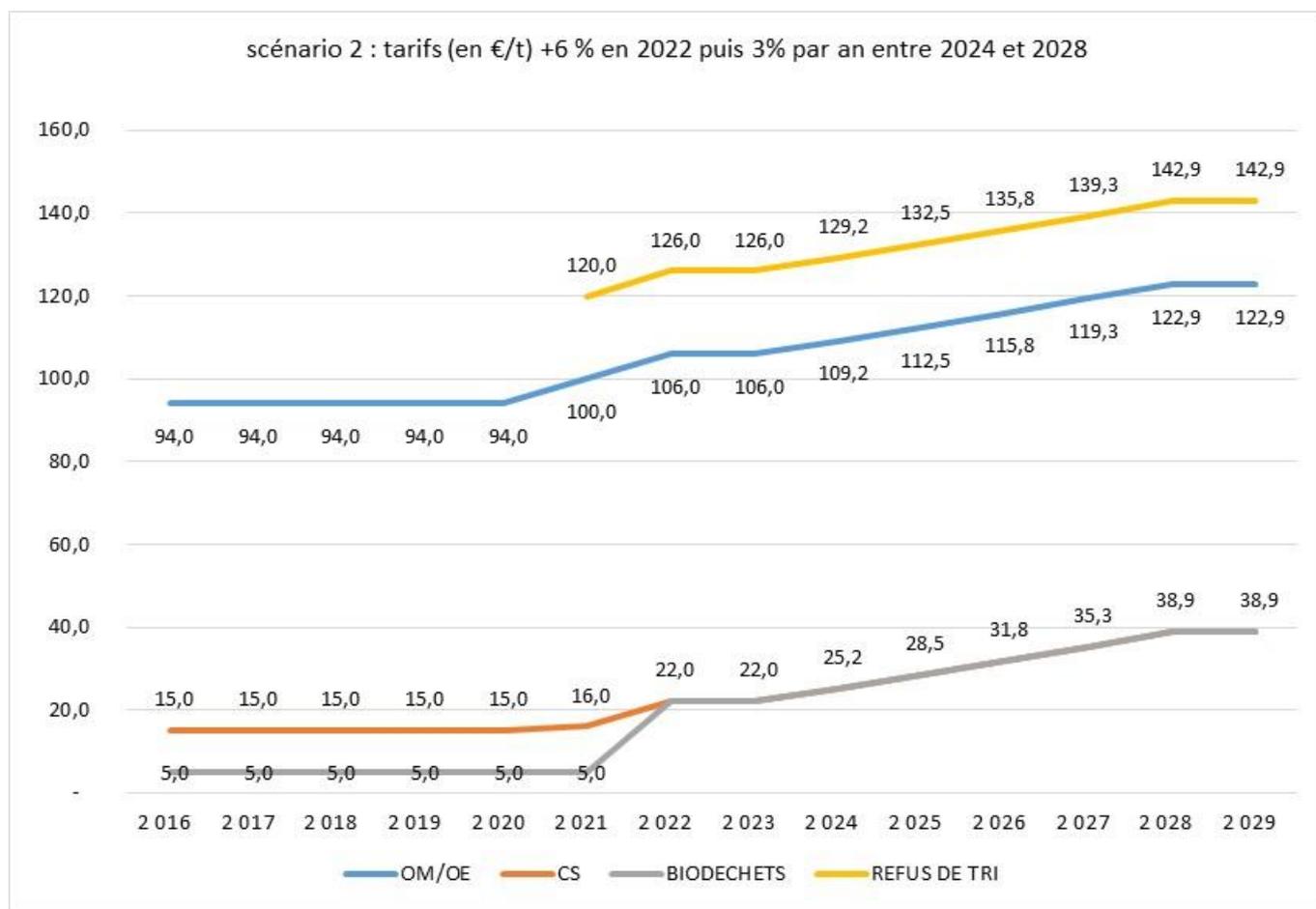
Cette approche avait permis d'équilibrer les comptes sur la période à l'occasion du DOB 2021. La prise en compte, à compter de 2022, d'un niveau de recettes matières significativement plus élevé et la très bonne maîtrise des charges financières dans le cadre des émissions obligataires (deux fois moins chères que le recours aux prêts bancaires en 2021) expliquent cet excédent de fin de période que ne dégagait pas ce scénario dans le DOB 2021.

Données en M€	CA 2021 prévisionn	2 022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Marchés de trait., GER, conv syndicats	274,8	276,2	271,8	272,3	298,3	300,0	304,1	305,8	308,0
Masse salariale	9,1	9,3	9,6	9,8	10,1	10,3	10,6	10,8	11,1
Soutiens EPT	9,8	7,9	7,9	8,0	8,2	8,3	8,3	8,4	8,5
Prévention	7,4	11,8	12,1	12,5	12,9	13,3	13,7	14,1	14,5
Frais financiers	14,3	13,1	13,4	13,5	13,9	14,4	14,6	14,0	13,4
Dépenses courantes	10,3	10,4	10,5	10,7	10,8	10,9	11,0	11,2	11,3
Amortissements	66,8	67,1	70,0	76,5	76,5	101,1	98,3	98,3	84,8
Provisions pour risque et charge	-								
Dépenses exceptionnelles	20,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	412,8	397,9	397,3	405,2	432,5	460,3	462,5	464,6	453,6
Montant total de la redevance	258,5	267,5	264,2	298,2	295,0	292,9	291,2	289,2	287,2
Subventions perçues	38,78	36,68	37,65	38,79	39,38	39,84	40,41	40,89	41,42
Ventes énergétiques	65,3	65,0	70,7	71,2	78,6	79,0	79,4	79,8	80,2
Ventes matières	23,6	22,8	23,9	24,8	25,3	25,8	26,3	26,8	27,3
Ventes autres produits	3,6	1,0	1,0	1,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Reprise de provision	1,7								
Recettes exceptio. et autres recettes	7,0	14,2	14,2	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	13,6
Reprise des excédents N-1	14,3	0,0							
TOTAL RECETTES DE FONCT.	412,8	407,3	411,6	448,1	452,8	452,0	451,8	451,1	450,1
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,0	9,4	14,4	42,9	20,3	- 8,3	- 10,7	- 13,5	- 3,5
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,0	9,4	23,8	66,7	86,9	78,6	67,9	54,4	50,9



- Le deuxième scénario : + de 6 % en 2022, 0% en 2023 puis + 3 % / an entre 2024 et 2028. En cumul, il apparait un excédent de 8,2 M€ fin 2029.

Données en M€	CA 2021 prévisionn	2 022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Marchés de trait., GER, conv syndicats	274,8	276,2	271,8	272,3	298,3	300,0	304,1	305,8	308,0
Masse salariale	9,1	9,3	9,6	9,8	10,1	10,3	10,6	10,8	11,1
Soutiens EPT	9,8	7,9	7,9	8,0	8,2	8,3	8,3	8,4	8,5
Prévention	7,4	11,8	12,1	12,5	12,9	13,3	13,7	14,1	14,5
Frais financiers	14,3	13,1	13,4	13,5	13,9	14,4	14,6	14,0	13,4
Dépenses courantes	10,3	10,4	10,5	10,7	10,8	10,9	11,0	11,2	11,3
Amortissements	66,8	67,1	70,0	76,5	76,5	101,1	98,3	98,3	84,8
Provisions pour risque et charge	-								
Dépenses exceptionnelles	20,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	412,8	397,9	397,3	405,2	432,5	460,3	462,5	464,6	453,6
Montant total de la redevance	258,5	267,5	264,2	270,3	275,7	282,5	290,0	297,3	295,3
Subventions perçues	38,78	36,68	37,65	38,79	39,38	39,84	40,41	40,89	41,42
Ventes énergétiques	65,3	65,0	70,7	71,2	78,6	79,0	79,4	79,8	80,2
Ventes matières	23,6	22,8	23,9	24,8	25,3	25,8	26,3	26,8	27,3
Ventes autres produits	3,6	1,0	1,0	1,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Reprise de provision	1,7								
Recettes exceptio. et autres recettes	7,0	14,2	14,2	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	13,6
Reprise des excédents N-1	14,3	0,0							
TOTAL RECETTES DE FONCT.	412,8	407,3	411,6	420,2	433,5	441,7	450,6	459,2	458,1
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,0	9,4	14,4	15,0	1,0	- 18,6	- 12,0	- 5,4	4,5
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,0	9,4	23,8	38,8	39,8	21,1	9,1	3,7	8,2



7. Les actions de prévention et de sensibilisation

La structuration et la coordination des actions de Prévention-Collecte-Traitement

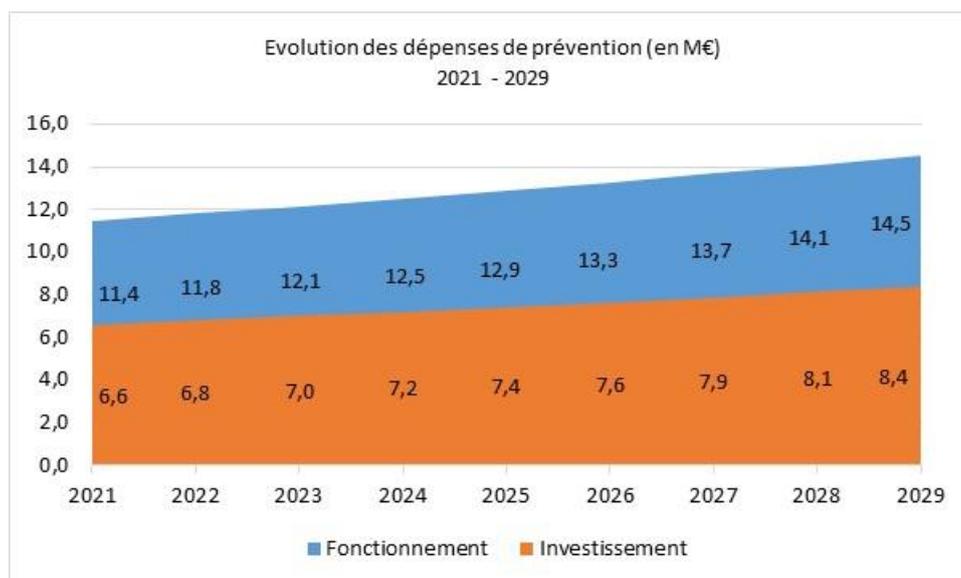
D'une manière opérationnelle, le Syctom déploiera son schéma Prévention-Collecte-Traitement au moyen de contrats d'objectifs avec les collectivités adhérentes.

Cela répond à l'action 2.1 du Grand défi et conformément à la demande du Préfet de Région comme aux objectifs fixés dans PRPGD. Ces contrats d'objectifs, dont les premiers devraient être mis en œuvre début 2022, seront les socles fondamentaux d'une politique concertée et organisée autour d'une coordination forte de ces trois compétences. Il est prévu de partager ces thématiques avec les EPT puis d'élaborer une programmation et une visibilité thématiques et financière pluriannuelles. L'enjeu est de pérenniser et démultiplier les actions concernées ainsi que de poursuivre la recherche d'indicateurs fiables à la bonne échelle.

Plusieurs objectifs ont été définis :

- Renforcer et faciliter les échanges entre les collectivités à compétence collecte et traitement.
- Conformément aux engagements pris la signature des contrats d'objectifs sera accompagnée d'une bonification pour permettre aux territoires, au plus près de leur réalité, d'atteindre les objectifs partagés.
- Contribuer à l'amélioration des performances de collecte sélective des emballages et papiers graphiques et au développement de la collecte et du traitement des déchets alimentaires.
- Rassembler et mutualiser les forces dans des actions concrètes vers l'atteinte des objectifs légaux en termes de diminution des différents flux.
- Le maintien d'une adéquation entre les flux collectés et le dimensionnement des installations de traitement des déchets.
- Conclure des contrats d'objectifs, élément fédérateur des politiques de réduction des déchets en soutenant les territoires qui en ont le plus besoin.

Le budget proposé pour 2022 est de 11,8 M€ en fonctionnement et 6,8 M€ en investissement. Il s'agit d'une progression globale de 3 % par rapport au Budget Primitif 2021. Cette augmentation annuelle est maintenue, comme au DOB précédent, jusqu'en 2029.



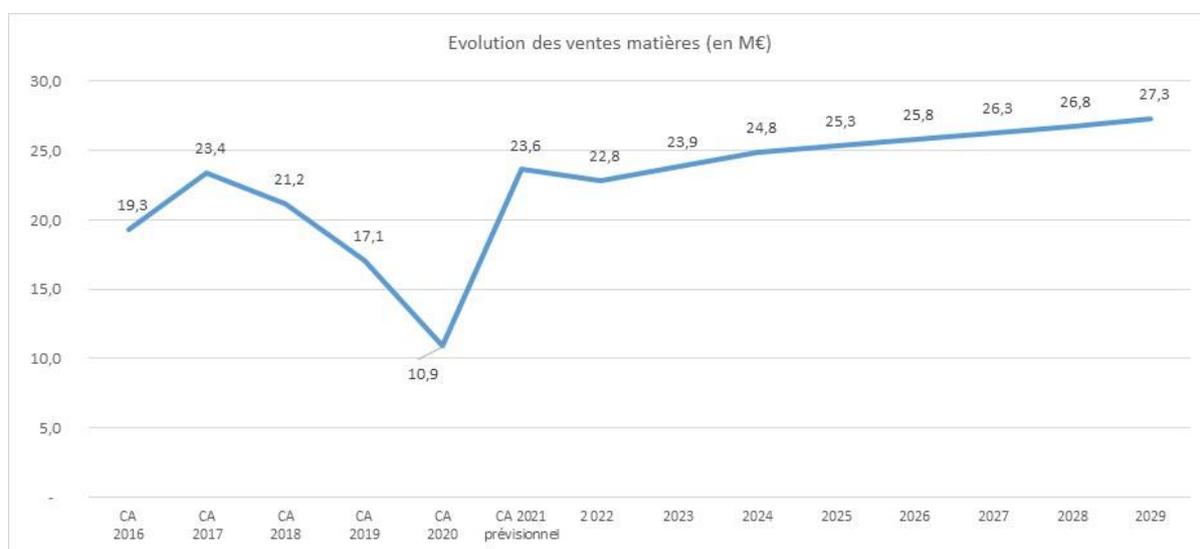
8. Des économies envisagées au moment des renouvellements des contrats d'exploitation

En matière de dépenses, le renouvellement du contrat de Saint-Ouen en 2023 doit permettre de renégocier le montant annuel réglé en avoisinant les mêmes niveaux que ceux obtenus dans des cas similaires (économie de 10 M€ pour le contrat d'Ivry/Paris XIII et 5 M€ pour le précédent contrat de Saint-Ouen).

9. La dynamique attendue sur les recettes d'exploitation

En matière de recettes, celles tirées de la valorisation énergétique sont attendues en progression de l'ordre de 15 M€ à compter de 2025, notamment sous l'effet du renouvellement des contrats de vente d'énergie ou de la conclusion de nouveaux contrats. Le prix moyen de vente de la vapeur est ainsi attendu en augmentation de 35% en 2025, passant de 19 €/t à 25 €/t.

L'attention est attirée pour les recettes matières. Après plusieurs années de baisse des prix de rachat des matières issues de la collecte sélective, la reprise économique post-confinement a provoqué une surchauffe sur certains marchés de matières premières et secondaires (fibres et plastique). L'année 2021 devrait donc être une année favorable sur ce plan avec des quantités vendues plus élevées et des prix de vente également au plus haut. La prospective anticipe une tendance comparable pour les années à venir, comme illustré ci-dessous.



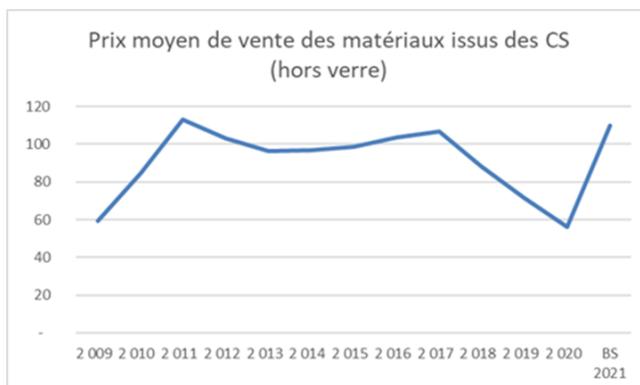
La vente des matériaux issus du tri des collectes sélectives de papiers-emballages et d'objets encombrants est soumise à de fortes fluctuations de marché.

En 2020, le ralentissement économique lié à la crise sanitaire a engendré une baisse de la demande des matières premières secondaires, et donc une chute des cours qui a fortement pénalisé les recettes des ventes de ces matériaux. La tendance s'est complètement inversée début 2021 avec la reprise économique : le décalage temporel entre la reprise de la demande et l'offre (mise à l'arrêt de certaines productions) est à l'origine d'une pénurie des matières qui se traduit par une envolée des cours. Ainsi, le prévisionnel des recettes de vente des matériaux issus du tri des collectes de papiers-emballages s'établit en moyenne à 110 €/t valorisée en 2021 contre moins de 60 €/t en 2020, soit en moyenne presque un doublement des prix de reprise.

A titre d'exemple, le PET se vendait à 130/t en décembre 2020 contre 283 €/t en juin 2021, le gros de magasin est passé de 40 à 93 €/t et le carton de 80-100 à 140-160 €/t. Le marché semble soutenu par la reprise de la demande mondiale, par le changement des modes de consommation pour les cartons et par les obligations d'incorporation de matière première secondaire pour les plastiques.

Ainsi, la hausse significative des recettes matières pour les années 2022 – 2029 paraît réaliste compte tenu de la tension persistante sur les marchés de matières premières et du contexte macroéconomique. Il conviendra d'ajuster le cas échéant ces prévisions lors des prochains exercices de prospective budgétaire. La

vision rétrospective, illustrée ci-dessous, montre que les hypothèses retenues pour la période 2022 – 2029 ne sont pas décorréliées des tendances de fond observées depuis 2009.



10. Une masse salariale maîtrisée

La masse salariale continue de ne représenter qu'un peu plus de 2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget de fonctionnement.

- La structure des effectifs

Pour 2021, il est prévu que l'effectif du Sycotom reste en moyenne à 131 postes pourvus. Au 24 septembre, les postes comprennent 90 titulaires et 41 contractuels (dont 1 apprenti).

- La masse salariale

Le réalisé prévisionnel fin 2021 est de 9 111 856 €.

- Le temps de travail

L'année 2022 verra la mise en conformité de la durée du travail par rapport au plancher légal annuel de 1607 heures, en application des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Une délibération en ce sens sera proposée lors d'un prochain bureau syndical, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

- Les hypothèses d'évolution

Il est retenu les mêmes hypothèses d'évolution que lors du précédent DOB, soit + 2,5 % par an.

11. La stratégie de solidarité internationale

Une nouvelle stratégie d'action à l'internationale du Sycotom a été définie en début d'année 2021 avec les élus de la Commission solidarité et coopération internationales pour l'ensemble de la mandature.

L'objectif est de participer à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales des habitants et lutter contre les effets néfastes des différentes formes de pollution liées aux déchets. Pour cela, trois axes stratégiques d'action ont été définis :

- La solidarité pour soutenir des projets internationaux d'amélioration de la gestion des déchets.
- La coopération pour développer des partenariats stratégiques aux niveaux nationaux et internationaux.
- Le plaidoyer pour une meilleure prise en compte du sujet des déchets dans les instances nationales et internationales.

La solidarité fera l'objet d'un appel à projets chaque année avec une enveloppe prévisionnelle d'1M€ par an.

La coopération nécessitera, autant que faire se peut, la recherche de financements.

12. La stratégie d'influence

Depuis quelques années, le Syctom a mis en place une stratégie d'influence. Il est désormais fréquemment sollicité au titre de son expertise pour porter, de différentes façons, la voix des collectivités locales en charge du traitement des déchets qui leur incombe au titre des Objectifs de développement durable.

Un rôle de Conseil auprès des autorités publiques

Le Syctom conseille son homologue au Kazakhstan et la Métropole de Manille et conduit deux projets de démonstration financés par la DG-Trésor pour le premier et partiellement financé par l'AFD pour le second. Les contraintes imputables à la Covid ont retardé la mise en œuvre de quelques mois mais les études de faisabilité sont lancées et seront terminées à la fin du premier trimestre 2022.

L'AFD nous a sollicité notamment pour les aider à définir les axes de l'aide qu'il souhaite apporter à 4 villes des Balkans (Skopje, Priština, Podgorica, Tirana).

Les grands événements, annulés pour la plupart en 2021, sont de nouveau programmés en 2022. En fonction des thèmes, le Syctom y exprimera le point de vue des collectivités locales. Le Syctom s'implique néanmoins d'ores et déjà par exemple à la préparation du Forum mondial de l'eau de 2022 en participant, au nom du PFE, à la réflexion collective entamée par les parties prenantes sur les thématiques élargies d'économie circulaire. Le Syctom participera également en 2022 à une réflexion coordonnée par le U20 (coalition urbaine de Métropoles en lien avec le G20).

Rappelons également que nous avons rejoint à sa demande REO, l'opérateur public russe des déchets (organisme fédéral), pour contribuer au développement de la stratégie publique russe de gestion des déchets. Les travaux collaboratifs ont repris en septembre 2021.

Une volonté de porter des plaidoyers

- Le Syctom développe une activité de lobbying auprès de l'Union Européenne (UE) pour faire avancer la question du traitement des déchets et influencer les réglementations. Le Syctom répond aux consultations en ligne proposées par l'UE pour recueillir le feedback des parties prenantes. Nous publions régulièrement des « position papers » qui ont pour vocation d'enrichir les travaux des rapporteurs auprès des commissions, en particulier sur les sujets liés à la transition énergétique, au développement de la filière méthanisation, au marché du Carbone, au soutien à l'écoconception et à l'information des consommateurs. Une série de réunions techniques avec les différentes directions concernées à Bruxelles est prévue en 2022. La Présidence française de l'UE pendant le premier semestre 2022 doit permettre de donner une visibilité supplémentaire à cette action de lobbying.
- Le Syctom promeut également en France le rôle que les collectivités en charge du traitement des déchets ménagers peuvent et doivent jouer. La 5^{ème} conférence nationale des déchets ménagers (Mars 2022) à laquelle le Syctom participe activement constituera une étape supplémentaire dans la démonstration du lien entre la question environnementale et climatique et le traitement des déchets.

III. La prospective financière en fonctionnement et en investissement 2022-2029

1. Un équilibre assuré en fonctionnement grâce à la hausse tarifaire

Les dépenses :

Sur la période 2022-2029, les dépenses de fonctionnement progressent de 55,7 M€ :

Données en M€	Evolution 2022-2029
Marchés de trait., GER, conv syndicats	31,7
Masse salariale	1,8
Soutiens EPT	0,7
Prévention	2,7
Frais financiers	0,2
Dépenses courantes	0,9
Amortissements	17,7
Provisions pour risque et charge	-
Dépenses exceptionnelles	-
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	55,7

Les marchés de traitement, GER, conventions avec les syndicats :

Le principal poste de dépenses, les dépenses d'exploitation, connaît une augmentation cumulée de 31,7 M€ entre 2022 et 2029. Cela s'explique par la forte hausse en 2025 (+ 9,8 % soit + 26,8 M€) suite à la livraison de l'UVE IP13. Les autres années, l'évolution est contenue à une moyenne de 0,8 % par an.

Dans le détail, les dépenses d'exploitation évoluent de la manière suivante :

- Les dépenses d'incinération progressent jusqu'en 2024 pour baisser de 12 % en 2025 suite à la réduction par deux des capacités du site IP13 puis elles progressent faiblement (+ 0,6 % par an).
- A contrario, les dépenses d'enfouissement sont multipliées par 3 en 2025 (+ 26 M€) pour baisser ensuite (- 9,2 % par an).
- Les collectes sélectives progressent en moyenne de 5,2 % par an.
- Les biodéchets évoluent selon la progression des tonnages traités.
- Les transferts progressent annuellement de 2,8 % (et 8 % en 2025 suite à la livraison de l'UVE IP13) selon les tonnages non traités par ailleurs.
- Le GER baisse fortement en 2023 et 2024 suite à la fin de l'entretien de l'actuel UIOM d'Ivry. Le GER de Saint-Ouen est relativement stable à 6 M€ par an. Le GER d'Isséane se situe à 4 M€ en 2023 et en 2024 avant de baisser puis progressivement remonter en fin de période.
- Les autres dépenses sont contenues. L'augmentation de 2025 est liée à la livraison de l'UVE IP13 qui se traduit donc par une augmentation des impôts fonciers du site.



La masse salariale

Les dépenses de masse salariale sont contenues à + 2,5 %, ce qui recouvre globalement le Glissement Vieillesse Technicité.

Les soutiens aux EPT :

L'abandon des soutiens éloignement, collecte sélective et biodéchets et du reversement ECOMOBILIER pour les objets encombrants est maintenu sur la période. Les reversements des soutiens CS de CITEO, le reversement de la recette verre et les soutiens pour accueil de centre sont maintenus. L'évolution de ces reversements est contenue.

La prévention :

Elle augmente de 2,7 M€ soit une moyenne de 3 % par an comme proposée au DOB 2021.

Les charges financières :

Elles n'augmentent que de 0,2 M€ sur la période et ce, malgré le recours à l'emprunt. L'obtention de taux proches de 0 (0,7 % en moyenne en 2021) expliquent cette stabilité (en moyenne + 0,3 % par an).

Les dépenses courantes :

Elles sont contenues et n'augmentent que de 0,9 M€.

Les amortissements :

Ils progressent fortement (+ 17,7 M€) sous l'effet de la livraison des principaux projets (centres de tri, UVE IP13, Saint-Ouen) et leur amortissement.

Les recettes :

Elles progressent de 60 M€ principalement sous l'effet des hausses tarifaires :

<i>Données en M€</i>	<i>Evolution 2022-2029</i>
Montant total de la redevance	37,0
Subventions perçues	4,7
Ventes énergétiques	15,1
Ventes matières	4,4
Ventes autres produits	- 0,6
Reprise de provision	-
Recettes exceptio. et autres recettes	- 0,6
Reprise des excédents N-1	- 0,0
TOTAL RECETTES DE FONCT.	60,0

La redevance

La hausse de la redevance (scénario 2) assure plus de 62 % de l'augmentation nécessaire des recettes pour équilibrer les budgets.

Les ventes énergétiques :

Elles progressent sous l'effet de l'hypothèse d'une renégociation du contrat CPCU (+ 15 M€ par an).

Les ventes matières :

Elles progressent de 4,4 M€ sur la période mais ont très fortement augmenté depuis le précédent DOB. En effet, à partir de 2021, elles doublent et se stabilisent à 25,4 M€ en moyenne par an sur la période.

2. Le développement des projets du plan d'investissement

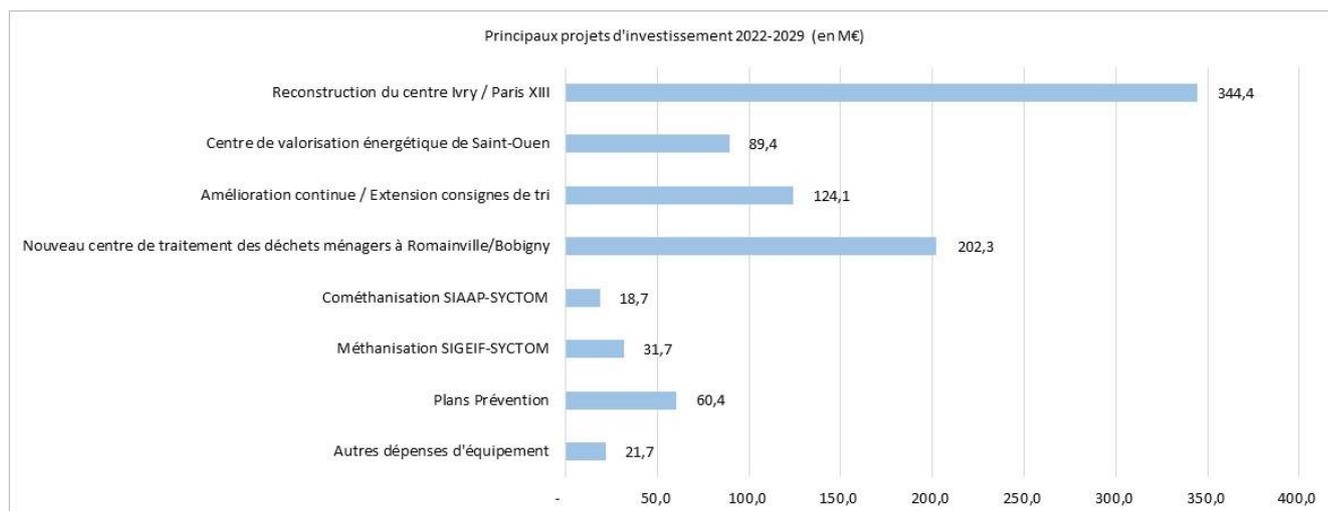
Les grands équilibres budgétaires

Les dépenses d'investissement se chiffrent en cumul à 1 273 M€ sur la période 2022-2029. Elles se composent essentiellement des dépenses d'équipement (893 M€).

Ces dépenses d'équipement sont couvertes par des recettes d'investissement majoritairement composées des dotations aux amortissements (673,1 M€) et d'un recours à l'endettement (460 M€).

Les grands projets d'équipement

Les dépenses d'équipement se décomposent en :



Données en M€	CA 2021 prévisionnel	2 022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Opérations d'équipement	208,9	227,0	132,9	133,5	106,2	115,3	81,4	56,9	39,5
Remboursement du capital emprunté	32,5	32,5	32,5	35,9	34,9	69,0	39,0	39,0	89,0
Transferts de sub au compte de résultat	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,5
TOTAL DEPENSES D'INVEST.	242,4	260,5	166,5	170,5	142,1	185,4	121,5	97,0	129,1
FCTVA	44,4	22,5	23,7	22,8	14,7	13,5	10,2	12,3	7,4
Subventions perçues, remboursement participations		9,0	4,8	2,5	-	-	-	-	-
Amortissements	66,8	67,1	70,0	76,5	76,5	101,1	98,3	98,3	84,8
Avance en compte courant Semardel				10,0					
Emprunt mobilisé	130,0								
Affectation résultats N-1	49,5								
TOTAL RECETTES D'INVEST.	290,7	98,6	98,5	111,7	91,1	114,6	108,4	110,5	92,3
SOLDE D'INVEST. AVANT EMPRUNT = BESOIN EN EMPRUNT	48,3	- 162,0	- 68,0	- 58,8	- 51,0	- 70,8	- 13,1	13,5	- 36,8

- **Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII**

L'année 2022 s'annonce très dense en termes de coactivité. Sont notamment prévus des travaux de câblage électrique, de réalisation des tuyauteries, de montage des façades et des toitures, de construction du bloc cheminée mais aussi début les premiers essais avec la mise sous tension du poste haute tension 63 kV.

Pour mémoire, le contrat signé avec le Groupement IP13 en 2015 prévoyait deux volets phasés : la construction d'une nouvelle UVE à côté de l'actuelle UIOM puis la construction d'une unité de valorisation organique, intégrant un dispositif de transport alternatif des matières entrantes et sortantes par la voie d'eau, en lieu et place de l'UIOM une fois déconstruite. Cette seconde partie du projet fait l'objet d'un moratoire à la demande de la ville d'Ivry jusqu'en novembre 2022. Sans attendre la fin de cette période, il est nécessaire de consacrer des crédits à des études visant à vérifier la faisabilité tant sur le plan technique, juridique, foncier et financier d'une alternative au projet initial d'UVO. Ainsi un

montant de 54 M€ sur la période 2023 – 2029 a été intégré dans la prospective permettant de financer les études de conception de la future installation.

- **Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen**

L'intégration architecturale et paysagère

L'achèvement du bâtiment côté rue Ardoin, y compris les corps d'états secondaires, est planifié pour fin 2022. Il ne sera cependant exploitable qu'à la toute fin du projet, car la voie provisoire d'accès des bennes de collecte au quai de déchargement doit être maintenue devant ce bâtiment pour permettre la construction des autres parties des ouvrages du projet architectural.

Pour le bâtiment en front de Seine, une première étape de construction à l'été 2023 permettra à l'exploitant d'emménager dans ses nouveaux locaux. Ce bâtiment accueillera également les espaces réservés au Sycotom pour l'accueil du public.

Le nouveau traitement des fumées

La dernière ligne (ligne 1) sera arrêtée début 2022 pour 5 mois afin d'achever le remplacement du traitement des fumées.

En parallèle, les derniers travaux nécessaires à la condensation des fumées (préchauffage de l'eau de process de CPCU à partir de l'énergie obtenue par condensation totale des fumées d'incinération) et l'optimisation énergétique (pose des derniers échangeurs) seront réalisés, avec une date de livraison prévue en février 2023, terme de l'intervention sur le process de l'usine.

Gestion des effluents liquides

Les travaux relatifs au deuxième étage de traitement seront finalisés en 2022.

Captation du CO2 contenu dans les fumées d'incinération

2022 sera consacrée à l'analyse des suites que le Sycotom pourra donner à ce projet scientifique. Une étude relative aux potentiels d'industrialisation sera lancée.

- **Projet de nouveau centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny**

Le calendrier de l'opération recalé est le suivant à partir de 2022 :

- Février 2022 à janvier 2023 : Études de conception / préparation dossier PC / DDAE (délai 12 mois)
- Février 2023 : dépôt des dossiers de PC et d'autorisation environnementale (délai d'instruction environ 16 mois)
- 2^{ème} semestre 2023 : Enquête publique
- Fin 2023 : Lancement des consultations pour les marchés de travaux
- Juin 2024 : Obtention PC / Autorisation environnementale
Attribution des marchés de travaux / délibération autorisant la signature des marchés
- Juillet 2024 : Démarrage des marchés de travaux
- A partir de 2026 : mises en service des unités en fonction du phasage des travaux

- **Partenariat d'Innovation Sycotom – SIAAP / Projet Cométha :**

Le Sycotom poursuivra la phase 2 de développement – construction et exploitation de deux unités pilotes, d'une durée de 36 mois, qui doit s'achever fin 2023.

- **Centres de tri – amélioration continue des UIOM :**

Isséane

En 2022, les prestations suivantes sont planifiées :

- Poursuite des études d'optimisation énergétique suite aux études de faisabilité réalisées par le maître d'œuvre.
- Divers travaux de serrurerie/métallerie afin d'améliorer le travail de maintenance et accessibilité des équipements
- Étude de faisabilité sur le remplacement par du gaz naturel ou du biométhane des brûleurs de démarrage/arrêt des chaudières (actuellement alimentés en fioul domestique) permettant de faire valider le principe par l'Inspection des Installations Classées avant une mission complète de maîtrise d'œuvre.
- Réalisation d'un essai de traitement du mercure par la mise en œuvre d'un réactif dédié pour le traitement dans la perspective de la mise en application pour fin 2023 de la nouvelle réglementation européenne (BREF Incinération issu de la Directive IED).
- Etudes visant à préciser les travaux nécessaires pour améliorer le traitement des effluents industriels

Ivry-Paris XIII – usine existante

En raison de la fin de vie proche de cette installation liée au démarrage de la nouvelle installation prévue en 2024, aucune opération notable d'amélioration continue n'est prévue d'ici là.

Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen

En 2022, les prestations suivantes sont planifiées :

- Un renforcement de la protection incendie notamment de la fosse OM et des trémies sera réalisé afin de mieux sécuriser l'UVE et de répondre aux contraintes croissantes imposées par les assureurs. Les études de faisabilités ont déjà été réalisées. Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation. Les travaux sont planifiés sur 2022/2023.
- Étude de faisabilité sur le remplacement par du gaz naturel ou du biométhane des brûleurs de démarrage/arrêt des chaudières (actuellement alimentés en fioul domestique) permettant de faire valider le principe par l'Inspection des Installations Classées avant une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Il sera également tenu compte des résultats de l'expérimentation sur le mercure réalisée à Isséane afin de déployer les mêmes solutions pour le traitement du mercure dans les fumées dans l'objectif de la mise en application pour fin 2023 de la nouvelle réglementation européenne.

Par ailleurs, l'UVE de St-Ouen a été mise en service en 1990. En 2030, les 3 groupes four-chaudière de l'usine auront 40 ans. De la même manière que le Sycotom avait entrepris des travaux de prolongation de la durée de vie de l'UIOM d'Ivry en 2005, il est nécessaire d'envisager des travaux lourds sur les fours et les chaudières de St-Ouen afin de permettre son exploitation au-delà de 2030, la partie traitement des fumées et valorisation énergétique ayant été déjà totalement renouvelée. Les études de maîtrise d'œuvre afférentes pourraient être lancées dès 2026 et les travaux réalisés à partir de 2028, ligne par ligne pour maintenir la continuité de service et ainsi minimiser la baisse de capacité de traitement des OMR pendant les travaux.

- **Démarche sécurité dans les centres**

La suite de la démarche consiste à élaborer un programme d'action sera poursuivie en 2022.

Concernant la sûreté des installations et la gestion de crise, les travaux issus de l'audit sur la cyber sécurité de l'UIOM d'Isséane seront lancés en 2022.

Concernant la sécurisation de la fonction de déchargement des déchets dans les centres, les solutions déployées et éprouvées sur l'UIOM de Saint Ouen seront finalisées en en 2022.

Concernant la réalisation de travaux d'amélioration de la prise en compte du risque incendie, des travaux d'amélioration de la protection de la fosse sur l'UIOM de St Ouen seront engagés sur le même principe en 2022.

Des audits en matière de sécurité incendie (protection et/ou détection) sont également prévus en 2022 sur les sites de Paris 15, Saint Ouen et Romainville.

De plus, des travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) obsolètes seront menés sur les sites de Saint Ouen, de Paris 15 et d'Isséane (avec remplacement des agents d'extincteurs en complément).

IV. La structure et la gestion de l'encours de dette

1. L'encours de dette actuel

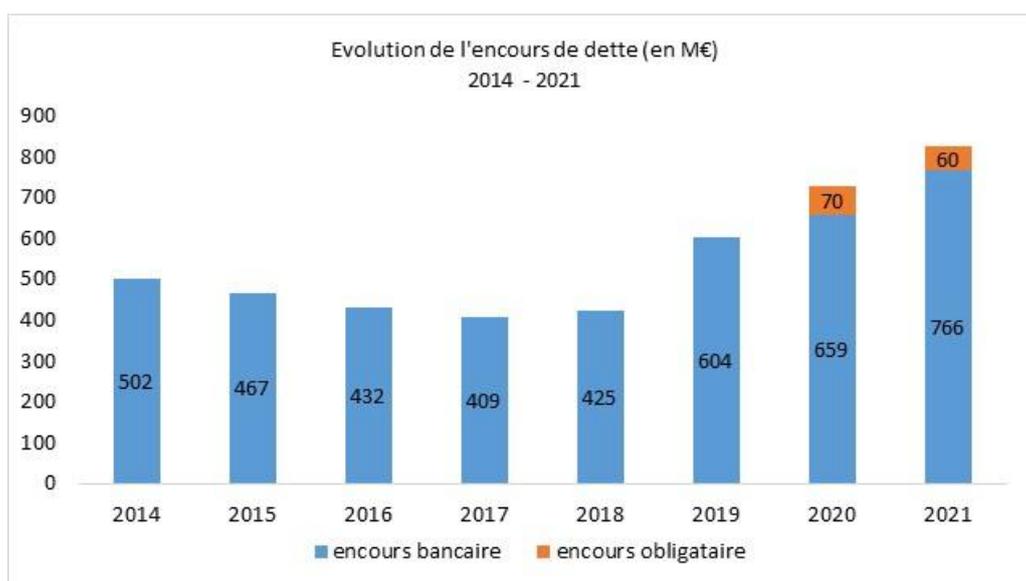
Depuis fin 2018, le Sycotom est noté par une agence externe, S&P. Elle a maintenu la note A+ avec une perspective stable malgré la conjoncture 2021 incertaine.

En parallèle, le Sycotom a renouvelé en 2021 son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) initié en 2020 pour formaliser le recours au marché obligataire dans un cadre reconnu par le marché.

De plus, le Sycotom poursuit sa démarche de labellisation environnementale avec l'agence externe Vigeo. Le Sycotom a choisi de n'émettre des obligations que sous un format « vert », les « green bonds ». Le Sycotom communique les green bonds émis dans son rapport annuel présenté au Comité syndical durant l'été.

L'évolution de l'encours de la dette

La dette devrait s'établir au 31 décembre 2021 à un montant de 826,2 M€ soit une progression de 13,4 % sur un an. En 2021, le Sycotom confirme son recours à l'obligataire qui représente 7 % de l'encours global.



Fin 2021, le Sycotom dispose encore d'une enveloppe de financements à mobiliser de 292 M€ qui comprend un emprunt de 10 M€ contracté auprès de la CDC, 200 M€ de convention avec la CDC et 82 M€ conventionnés avec la BEI pour le financement de l'UVE IP13.

Prêteur	Montant (en M€)	Type de taux	Marge ou taux fixe	Maturité	Date butoir de consolidation
CDC	10	inflation française	0,26%	40	28/02/2024
CDC	200	livret A	0,60%	30	31/12/2022
BEI	82	taux fixe ou variable	0,03%	25	07/08/2024
Total	292				

Les caractéristiques générales de l'encours de dette :

L'encours du SYCTOM compte 50 contrats d'emprunt, soit un encours moyen par ligne de 16,5 M€. Les caractéristiques de l'encours ont fortement évolué ces dernières années sous l'effet des nouvelles entrées dans l'encours, en particulier sur le plan du taux moyen. En effet, il a été quasiment divisé par deux depuis le début de la période d'endettement en passant de 3,9 % fin 2017 à 1,5 % fin 2021 soit en 4 ans.

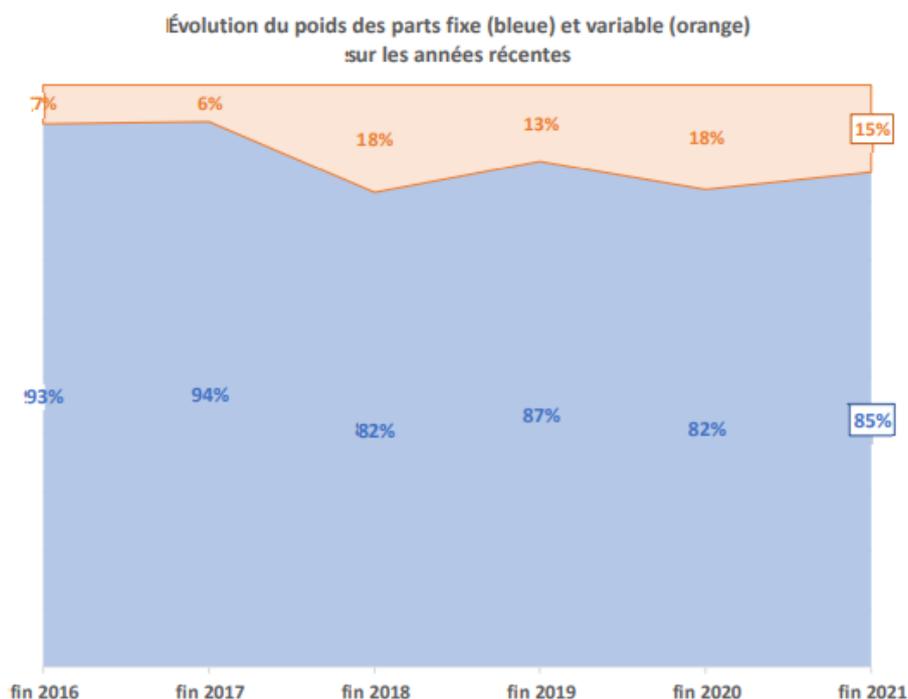
Années	2017	2018	2019	2020	2021
Capital Restant Dû en fin de période	409,3 M€	425 M€	603,6 M€	728,6 M€	826,2 M€
Durée de vie résiduelle	18,2 ans	18,3 ans	19,1 ans	17,2 ans	15,0 ans
Durée de vie moyenne	9,9 ans	9,9 ans	10,4 ans	10 ans	9,4 ans
Taux d'intérêt moyen	3,9%	3,3%	2,2%	1,8%	1,5%
Nombre de lignes	28	28	31	41	50

Cette baisse très marquée résulte :

- de l'arrivée massive de nouveaux financements dans un contexte de taux d'intérêt très bas,
- de l'optimisation des marges de financement grâce à la mise en place d'un programme obligataire,
- de l'extinction progressive des encours anciens très largement à taux fixes souvent élevés,
- des réaménagements mis en œuvre notamment en 2018 et 2019 sur les composantes les plus risquées des emprunts structurés présents dans l'encours, en particulier un contrat ayant pour sous-jacent le cours du Yen exprimé en dollar.

La structure des taux : une prépondérance de taux fixes

Les nouvelles mobilisations de ces dernières années n'ont que peu modifié la très forte exposition à taux fixe. Le poids du compartiment fixe culminait à 94% fin 2017 et il atteint toujours 85% aujourd'hui.



Par contre, le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt donne accès aux emprunteurs publics locaux à des taux fixes mêmes très longs dont le niveau s'est progressivement approché de 0 % ces dernières années. Dans ces conditions opter pour une exposition indexée n'a plus de sens car la marge appliquée par les prêteurs à des index systématiquement floorés à zéro est parfois à elle seule plus élevée que le taux fixe proposé. Dès lors, actuellement, il n'y a pas lieu de viser un rééquilibrage de l'encours du SYCTOM vers l'indexé.

Toutefois, dans la configuration du SYCTOM, préserver un volant variable reste un objectif afin d'être en mesure de rembourser par anticipation des emprunts si une situation telle que celle de la période 2009- 2017 venait à se répéter (pause dans le cycle des investissements occasionnant l'apparition de disponibilités importantes). Le coût de ce désendettement sera a priori plus faible sur un encours variable que sur un encours à taux fixe, les indemnités étant généralement plus lourdes en fixe. Cela étant, cette affirmation est de moins en moins évidente à mesure que les taux fixes accessibles approchent de zéro signifiant qu'un remboursement anticipé ne générerait que peu d'économies et par ailleurs qu'un remboursement anticipé a de bonnes chances de s'avérer gratuit si les taux sont remontés d'ici là. En outre les clauses contractuelles de remboursement anticipé sur les emprunts indexés reposent de moins en moins sur la gratuité. Au global, tant que la configuration de marché correspond à des taux longs voisins des marges proposés sur index, souscrire l'intégralité de l'encours à taux fixe paraît devoir s'imposer, quitte à tolérer une part majoritaire du compartiment fixe de l'encours.

La répartition de l'encours par prêteurs : une faible dépendance aux prêteurs

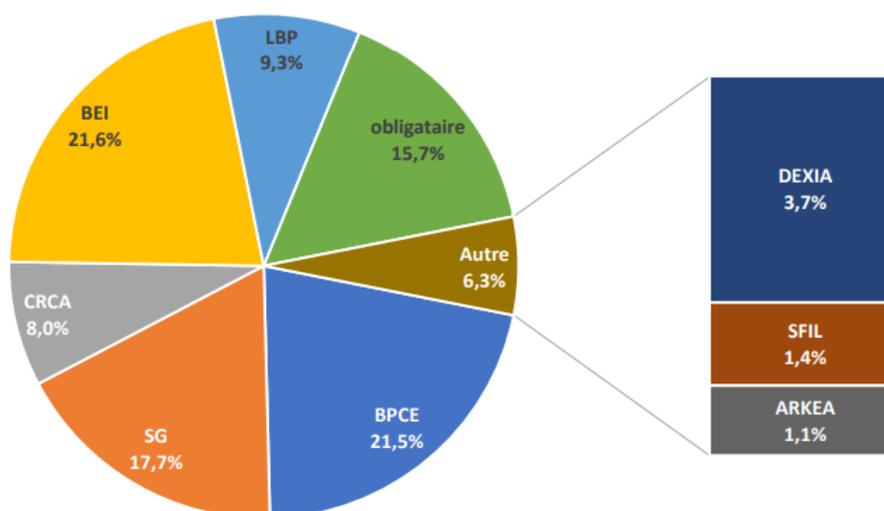
Aucun prêteur ne pèse plus d'un quart dans l'encours du SYCTOM qui se répartit pour l'essentiel entre BEI (22%), BPCE (22%), Société Générale (18%), LBP (9%) et Crédit Agricole (8%).

Le poids de Dexia, qui était historiquement le premier prêteur du SYCTOM, est désormais marginal.

Enfin l'obligataire, source de financement à laquelle le SYCTOM a eu recours pour la première fois en 2020, représente déjà 16% de l'encours.

Les réaménagements mis en œuvre en 2018-2019, l'arrivée des nouveaux encours et le recours à l'obligataire ont été ces dernières années dans le sens d'une dilution du poids de Dexia et de la Caisse d'Épargne, et d'une plus grande diversification des sources de financement et des prêteurs.

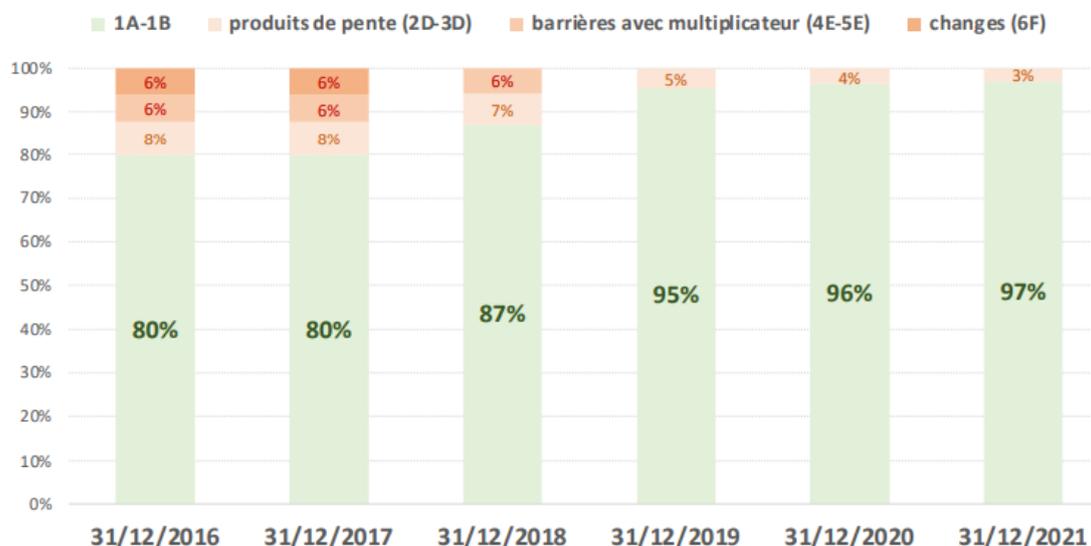
Répartition des 826,2 M€ de l'encours du SYCTOM au 31/12/2021 entre les prêteurs



Point sur le risque de la dette : un risque très faible

La part des contrats autres que 1A et 1B sur l'échelle de Gissler pesait encore 20% de l'encours à la fin de 2017. Elle n'en représente plus que 3% aujourd'hui et n'est composée que de produits « de pente » ne présentant aucun risque de bascule significative dans la configuration de marché actuelle.

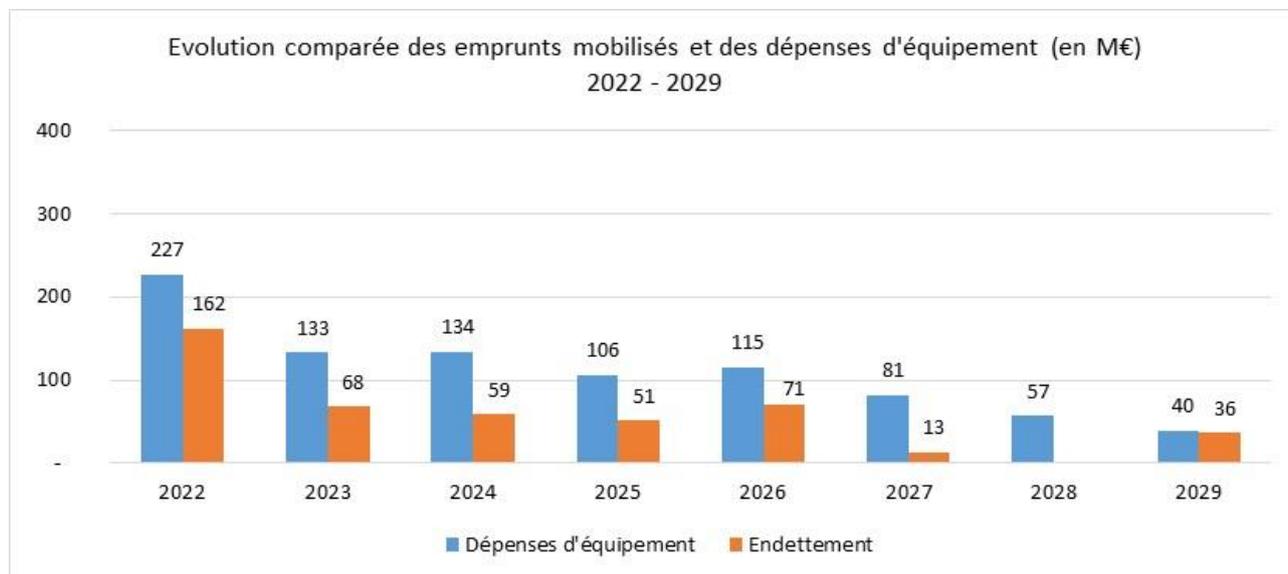
Structure de l'encours du SYCTOM en termes de catégories Gissler



2. La stratégie d'endettement sur la période 2022-2029

Evolution prévisionnelle de la dette sur la période 2022 – 2029

L'endettement prévisionnel cumulé sur la période 2022-2029 est de 460 M€. Ce niveau correspond à la poursuite du déploiement des dépenses d'équipement (838,7 M€ en cumul sur la période 2022 – 2029).



L'encours de dette progresse jusqu'à 1,03 md€ en 2026 pour ensuite baisser selon les annuités en capital :



Les modalités de financement long terme envisagés

L'un des enjeux à venir pour le Syctom reste la reconstitution d'un profil lissé d'annuités en capital grâce à la multiplication des émissions obligataires de petits montants (entre 5 et 20 M€) dans le cadre du programme EMTN. Le Syctom cherchera à flécher les prochaines émissions obligataires vers les maturités disponibles tout en sachant se montrer souple pour profiter des opportunités de marché. Le Syctom privilégiera des maturités inférieures à 20 ans pour continuer de compléter son profil d'extinction et obtenir des taux compétitifs. Le Syctom continuera de chercher à améliorer ses marges sur OAT et à viser des émissions à taux 0% sur les maturités 5, 6 ou 7 ans.

Par ailleurs, le Syctom continuera de prioriser les taux fixes tant qu'ils restent accessibles (niveaux similaires ou inférieurs aux marges proposées sur index).

Le marché bancaire s'est à nouveau révélé une source moins intéressante de financement en 2021. Il restera une option considérée dans les années à venir selon les opportunités proposées pour diversifier les sources de financement.

Par ailleurs, le Syctom continuera de mobiliser l'enveloppe de 230 M€ conclue auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et mobilisable sur la période 2019 – 2024. De même, il se réserve la possibilité de mobiliser l'enveloppe de 200 M€ proposée par la CDC. De nouvelles enveloppes pluriannuelles seront également recherchées pour sécuriser le besoin en liquidité.

Dans la majorité des cas, le Syctom privilégiera le recours à des financements « verts » comme cela a été le cas avec les obligations (mobilisées à 100 % en « green bonds »).

Les modalités de financement court terme envisagés

Le Syctom continue de renouveler ses lignes de trésorerie (100 M€ pour 2021) pour répondre aux besoins court terme et mobiliser les financements long terme au moment opportun.

V. Les ratios de gestion et l'épargne

Suite au cycle d'investissement et au recours à l'endettement initié en 2018, la capacité de désendettement augmente progressivement jusqu'à la fin des principaux projets (UVE IP 13, Saint-Ouen). Elle se réduit ensuite progressivement sous l'effet de la hausse des ventes matières qui améliorent fortement l'épargne brute.

Scénario 1 : reprise des hypothèses du DOB 2021 : + 6 % en 2022 et + 13 % en 2024

Données en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EPARGNE DE GESTION (hors opérations exceptionnelles)	77,4	85,5	120,7	98,5	95,1	90,0	86,7	83,1
Charges financières	13,1	13,4	13,5	13,9	14,4	14,6	14,0	13,4
EPARGNE BRUTE (hors opérations exceptionnelles)	64,2	72,1	107,2	84,6	80,7	75,4	72,7	69,7
Encours de dette au 31/12/N	955,6	991,2	1 014,0	1 030,2	1 031,9	992,8	953,8	864,7
CAPACITE DE DESENETTEMENT	14,9	13,7	9,5	12,2	12,8	13,2	13,1	12,4

Scénario 2 : + 6% en 2022 puis + 3% par an entre 2024 et 2028

Données en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EPARGNE DE GESTION (hors opérations exceptionnelles)	77,4	85,5	84,4	75,3	85,7	94,9	97,9	94,2
Charges financières	13,1	13,4	13,5	13,9	14,4	14,6	14,0	13,4
EPARGNE BRUTE (hors opérations exceptionnelles)	64,2	72,1	70,9	61,5	71,3	80,3	83,9	80,9
Encours de dette au 31/12/N	955,6	991,2	1 014,0	1 030,2	1 031,9	992,8	953,8	864,7
CAPACITE DE DESENETTEMENT	14,9	13,7	14,3	16,8	14,5	12,4	11,4	10,7